Dispositif de recherche-développement des Hauts

LES STRATEGIES CANNIERES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES HAUTS DE L'OUEST DE LA REUNION

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA CANNE DANS LES HAUTS

D. Guilluy (APR)
H. Périno (CIRAD)
M. Piraux (CIRAD)

CIRAD-TERA 39/00

SOMMAIRE

Résumé 3
Préambule 4

I. INTRODUCTION 5

II. LA CANNE A SUCRE DANS LES HAUTS DE L'OUEST 6

III. METHODOLOGIE : UNE ANALYSE FINE DES STRATEGIES DES AGRICULTEURS DE L'OUEST VIS A VIS DE LA CULTURE 7

3.1. Principe de la typologie 7
3.2. Choix de l'échantillon d'exploitations 7

IV. RESULTATS 7

4.1. Définition des groupes typologiques 7
4.2. Caractérisation des groupes 8
4.3. Modélisation et détermination de l'espace d'existence économique de la sole cannière des différents groupes 17

V. PROBLEMES RENCONTRES PAR LES AGRICULTEURS ET AJUSTEMENTS 23

VI. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SOLE CANNIERE 27

6.1. Scénario lié à une poursuite du contexte actuel de production 27
6.2. A court terme : scénarios dans le cas de la mise en œuvre du programme d'action proposé au chapitre suivant 30
6.3. A moyen terme : scénarios dans le cas de la création d'une variété de canne performante pour les Hauts 30

VII. PROGRAMME D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CANNE A SUCRE DANS LES HAUTS DE L'OUEST 33

7.1. Enjeux du développement de la canne à sucre dans les Hauts de l'Ouest 34
7.2. Objectifs d'un programme d'actions conduit pour les planteurs de canne des Hauts de l'Ouest 34
7.3. Moyens à mobiliser pour atteindre ces objectifs 35
7.4. Programme d'actions à court terme : fiches actions 2000/2001 36

VIII. CONCLUSION 39

Résumé

Dans le but d'évaluer le réel potentiel de développement de la canne à sucre dans les hauts de l'Ouest au regard des objectifs et des stratégies des producteurs, une étude, menée par la cellule de recherche-développement des Hauts, a caractérisé les stratégies liées à la culture auprès de 70 exploitants de la zone. Une typologie fonctionnelle, basée sur le rôle de la culture dans l'exploitation et sur des éléments structurels, a été élaborée. D'un rôle d'occupation de l'espace à la culture pivot de l'exploitation, la typologie montre que les stratégies liées à la culture sont très différentes selon les groupes d'exploitations. Les performances techniques et économiques de la culture et son impact sur le fonctionnement des exploitations ont été identifiés. Une modélisation économique et les trajectoires d'évolution des exploitations ont conduit à élaborer des scénarios d'évolution en fonction de diverses hypothèses.

Au regard des objectifs, des stratégies des agriculteurs et de ces scénarios, des propositions pour la mise en place de mesures de relance à la canne à sucre sont effectuées. Elles prennent en compte les spécificités du territoire et la diversité des exploitations agricoles. Le programme proposé a pour but de favoriser la production de canne à sucre par l'augmentation des surfaces plantées, l'amélioration des rendements et l'atténuation des inégalités entre agriculteurs de la zone et les Bas. Il a pour objectif un équilibre entre la limitation de la concentration des exploitations et leur viabilité économique.

Mots clés : canne à sucre, typologie, Hauts de la Réunion, fonctionnement des exploitations, trajectoires d'évolution, viabilité économique.

Préambule

L'étude a été menée à partir d'un travail d'une étudiante, Honorine Périno, en DESS « développement agricole » (INA-PG) à la fin de l'année 1999. Ce travail a été initié à partir d'une demande du Conseil Général. Elle concernait les possibilités de développement de la canne à sucre en zone d'altitude. Un groupe de travail avait été mis en place à ce sujet avec l'ensemble des partenaires agricoles durant l'année 1999. Il avait conduit à une proposition du dispositif de recherche-développement des Hauts de conduire un travail sur les stratégies cannières dans les Hauts de l'Ouest. Les résultats du travail du stage ont été complétés par le dispositif de recherche-développement afin de proposer (1) un programme d'action à court terme pour le développement de la canne à sucre dans les Hauts de l'Ouest au regard du fonctionnement des exploitations et des enjeux de développement territoriaux, (2) les moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs du programme et (3) des fiches-action formalisant les différentes actions proposées. Ce programme ne constitue évidemment que des propositions qu'il s'agit de discuter avec les partenaires.
Des compléments d'information, notamment au niveau de la démarche méthodologique et des éléments de calculs économiques, figurent dans le document de Honorine Périno, disponible à la cellule de recherche-développement.

I. INTRODUCTION

La canne à sucre a été pendant très longtemps le moteur de l'économie réunionnaise et sa culture est encore aujourd'hui source de nombreux avantages de nature économique (maintien de nombreux emplois et produits issus de la filière de la canne à sucre qui représentent près des ¾ des exportations de l'île), socio-culturelle ou environnementale.

Cependant, la production de canne à sucre ne cesse de diminuer depuis une quinzaine d'années. Cette baisse résulte de l'extension des zones urbaines et du mitage des terres agricoles. Ces pertes de surface sont en partie compensées par des augmentations de rendements dans les exploitations mécanisées du littoral. Malheureusement, les ravages engendrés par les attaques de ver blanc limitent la production. Le projet de basculement des eaux d'Est en Ouest permettra d'étendre les surfaces irriguées mécanisables.

Face à la baisse de production de canne à sucre et à la menace que cette crise représente pour la Réunion[1], il est devenu urgent de mettre en place des actions visant à consolider la production cannière à la Réunion. Cette opération devrait engendrer une augmentation de production de canne à sucre suffisante pour maintenir les deux sucreries restantes. Toutefois, le maintien de l'équilibre de la filière ne peut se trouver qu'en consolidant conjointement les grandes exploitations mécanisées du littoral et les nombreuses petites exploitations des Hauts qui cultivent manuellement la canne à sucre. Ces dernières participent, en effet, pour un quart à la production totale de canne à sucre réunionnaise. De plus, elles contribuent à lutter contre l'érosion des sols et fournissent un nombre important d'emplois, favorisant par-là un développement équilibré des territoires de l'île.

Le but de cette étude est de comprendre le rôle de la canne à sucre et les stratégies développées par les agriculteurs au sein des différents types d'exploitations agricoles dans les Hauts de l'Ouest. Nous pensons, en effet, qu'une amélioration durable de la production de canne doit prendre en compte les objectifs et les stratégies des agriculteurs. En particulier, l'étude doit permettre d'apprécier les critères de décision des agriculteurs par rapport au système de production, aux surfaces cultivées en canne et aux pratiques de culture adoptées. Les facteurs limitants la production et les trajectoires d'évolution des exploitations seront mis en évidence. Des propositions techniques et organisationnelles visant à consolider la production de canne à sucre dans chaque type d'exploitation seront élaborées. Elles visent une extension des surfaces plantées en canne à sucre et une augmentation des rendements.

L'étude, qui s'intéresse uniquement aux Hauts de l'Ouest, s'inscrit dans un contexte de production difficile, que nous précisons ici.

[1] depuis les années 80, la filière canne à sucre connaît une crise de production. On peut qualifier cette crise de « structurelle » car malgré l'importance des subventions (subventions nationales, subventions européennes, aides des collectivités locales), la production de canne à sucre continue de chuter indépendamment des aléas climatiques. De 1982 à 1998, la quantité de cannes produites sur l'île est passée de 2,49 à 1, 67 millions de tonnes.

II. LA CANNE A SUCRE DANS LES HAUTS DE L'OUEST

De fortes contraintes de production

La culture de la canne à sucre dans les Hauts se situe principalement dans l'Ouest, où le climat est plus favorable que dans les Hauts pluvieux de l'Est. Cependant les conditions de production des Hauts de l'Ouest restent difficiles, avec une faible pluviosité, un ensoleillement insuffisant, des sols fragiles et de fortes pentes difficilement mécanisables. Cependant, la culture de canne à sucre se maintient car elle présente un risque économique limité pour les planteurs (vente assurée à un prix garanti) et surtout, elle résiste mieux que les autres cultures à la sécheresse hivernale et aux intempéries de la saison estivale.

La canne à sucre occupe encore aujourd'hui une place très importante dans l'agriculture de la zone

Dans les Hauts de l'Ouest, la canne à sucre domine la surface agricole avec 44% des surfaces et 45% des exploitations. Elle s'étend généralement de 400 à 900 mètres d'altitude. On peut cependant la trouver jusqu'à 1000 mètres d'altitude, sur les grandes propriétés cannières en lanières.
De par leur nombre et l'importance des emplois fournis, le maintien et le développement des petites exploitations des Hauts sont fondamentaux pour ne pas aggraver le déséquilibre économique et social existant entre les Hauts et les Bas.
Au-dessus de 660 mètres, les exploitations à base de canne à sucre ont un avenir incertain. En effet, les rendements sont faibles (50 à 60 tonnes à l'ha). De plus, l'éloignement des centres de réception (« balances ») et les fortes pentes défavorisent les planteurs de la zone.

Le projet de basculement : une solution à moyenne altitude

Le projet de « basculement des eaux d'Est en Ouest » va permettre l'irrigation, d'ici une quinzaine d'années, de 5 300 hectares situés à moins de 660 mètres dans la zone Ouest. L'augmentation des superficies cannières qui en résultera devrait permettre de récolter 350 000 tonnes de cannes supplémentaire à l'horizon 2010 (*Lettre des industriels du sucre de la Réunion* n°6, 1998). Cette augmentation de production devrait contribuer au maintien des deux sucreries restantes.

Des variétés et des itinéraires techniques inadaptés à la zone

Peu d'efforts en matière de sélection variétale et d'itinéraires techniques adaptés aux conditions particulières des Hauts ont été réalisés jusqu'à présent. Les rendements obtenus dans les Hauts sont deux fois plus faibles que dans les Bas, ceci mettant en valeur la marge potentielle d'augmentation de la production de canne à sucre dans les Hauts.

Une production en concurrence pour l'occupation de l'espace

Les exploitations de la zone intermédiaire comprise ente 660 et 1000 mètres sont particulièrement fragiles. En effet, elles sont menacées par la concurrence des terres plus basses bientôt irriguées et l'extension des pâturages situés plus hauts. Les systèmes de productions de cette zone se sont diversifiés depuis les 20 dernières années. La plupart des exploitations ont gardé une culture pivot traditionnelle (canne ou géranium) qui représente la plus importante partie de leur revenu, alors

que d'autres ont développé les cultures de diversification à plus forte valeur ajoutée (mais au revenu plus aléatoire) jusqu'à abandonner parfois les cultures traditionnelles (Boscher, 1996[2]). Enfin, l'extension des quartiers urbains dans les Hauts fait aussi régulièrement disparaître des parcelles cannières.

III. METHODOLOGIE : UNE ANALYSE FINE DES STRATEGIES DES AGRICULTEURS DE L'OUEST VIS A VIS DE LA CULTURE

Cette étude repose sur un travail d'enquête auprès d'exploitants agricoles réalisé à partir d'un questionnaire portant sur les aspects historiques, sociaux, environnementaux, techniques et économiques. L'ensemble des données collectées auprès des agriculteurs a ensuite fait l'objet d'une analyse visant à établir une typologie fonctionnelle des exploitations agricoles mettant en évidence le rôle de la canne à sucre et les stratégies développées au sein des unités de production. L'analyse économique, qui constitue un élément important du diagnostic des exploitations agricoles, a été particulièrement approfondie.

3.1. Principe de la typologie

La typologie des exploitations agricoles a pour but de les différencier en les classant selon des types dont le fonctionnement est considéré comme similaire. La typologie offre une grille de lecture destinée à donner un aperçu de la situation actuelle, à dégager les perspectives d'évolution des exploitations et de la sole cannière et à mettre en place, en vue de conforter la production de canne, des mesures d'accompagnement adaptées à la diversité des exploitations.

3.2. Choix de l'échantillon d'exploitations

Une liste de tous les planteurs de canne de l'Ouest a été fournie par le CTICS. Parmi les 700 planteurs de canne de la zone d'étude, une présélection d'un certain nombre d'entre eux a été effectuée, tenant compte de la diversité de situations par rapport à la surface plantée en canne à sucre, à la production annuelle et à la situation géographique des exploitations : altitude et position dans la zone au sein des grands bassins de production.

Ce premier échantillon a pu être affiné grâce aux connaissances des experts agricoles travaillant dans les hauts de l'Ouest (APR, Chambre d'agriculture, CIRAD, Dispositif Recherche-Diffusion des Hauts de l'Ouest, CUMA Procane). De cette manière, d'autres facteurs ont pu être pris en compte, notamment la nature des systèmes de productions, le mode de faire valoir, l'âge des agriculteurs, leur niveau de formation ainsi que la présence ou non d'un successeur. L'objectif était de prendre en compte la diversité des situations dans la zone. L'enquête a porté sur 72 exploitations réalisées auprès des planteurs de canne, soit 1/10 des planteurs de la zone d'étude.

IV. RESULTATS

4.1. Définition des groupes typologiques

Les critères de différenciation des groupes sont liés à des facteurs structurels et fonctionnels :

- part du revenu agricole dans le revenu familial,

[2] Boscher M, Perret S, 1996. La diversification dans les Hauts de Saint Paul, analyse des situations agricoles et stratégies de gestion des risques climatiques et de la mise en marché. CIRAD. 83 p.

- taille de l'exploitation (surface disponible potentiellement cultivable en canne (SAU_{canne}) et surface effectivement cultivée en canne à sucre S_{canne}),
- part de la diversification de la canne à sucre et de la pluriactivité,

La typologie, illustrée à la figure 1, montre que le rôle de la canne à sucre dans l'exploitation agricole est très différent : d'une simple fonction d'occupation de l'espace à la culture pivot de l'exploitation. Cette fonction est plus ou moins différenciée en fonction de la superficie disponible au niveau de l'exploitation et des pratiques de culture mise en œuvre par l'exploitant (« planteurs traditionnels et entrepreneurs »). De cette manière, 4 grands groupes sont différenciés :

Groupe 1 : la canne pour occuper l'espace.

- Groupe 2 : les planteurs traditionnels.
- Groupe 3 : Petits entrepreneurs canniers avec diversification forte.
- Groupe 4 : Grands entrepreneurs canniers.

En général, la canne à sucre est appréciée pour la sécurité des revenu qu'elle apporte et pour la quantité moindre de travail qu'elle exige. Par ailleurs, au-delà d'une certaine surface, variable selon les performances des exploitations, la canne à sucre engendre un revenu qui permet la viabilité économique des exploitations.

4.2. Caractérisation des groupes

Le tableau 1 présente la clé de classification des groupes et le tableau 2 fournit des données plus précises par groupe.

N°	% de l'échan-tillon	Rôle de la canne	Caracté-ristiques	Productions	SAU	SAU canne	Stratégies
	11.1 %	Canne pour occuper l'espace	Pluriactifs	Monoculture canne	Variable	Variable	Peu de temps consacré à agriculture, faibles rendements
1B	19.4%		Polyculture-élevage	Canne et diversification	Variable	Variable	Canne secondaire
2A	18.0 %	Les traditionnels: la main d'œuvre limite les surfaces cultivées	< 800 m, Canne	Monoculture de canne	< 8 ha	<5 ha	Bons rendements, faible productivité du travail
2B	15.3 %		> 750 m, canne et géranium	Canne et géranium	< 8 ha	< 3 ha	Canne secondaire
3	16.7 %	Petits canniers diversifiés par nécessité		Canne et diversification	< 5 ha	< 5ha	Canne pivot, en transition vers 1B ou 4A
4A	8.3 %	Grands canniers entrepreneurs	Pluriactifs ou diversifiés	Canne et parfois diversification	> 5 ha	> 5 ha	Canne pivot, stable
4B	11.1 %		Prestataires de service, mécanisés	Canne et parfois diversification	> 5 ha	> 5 ha	Bons rendements, forte productivité du travail

Tableau 1. Clé de classification des groupes

Figure 1. Typologie des exploitations cannières dans les Hauts de l'Ouest (C. A S. : canne à sucre).

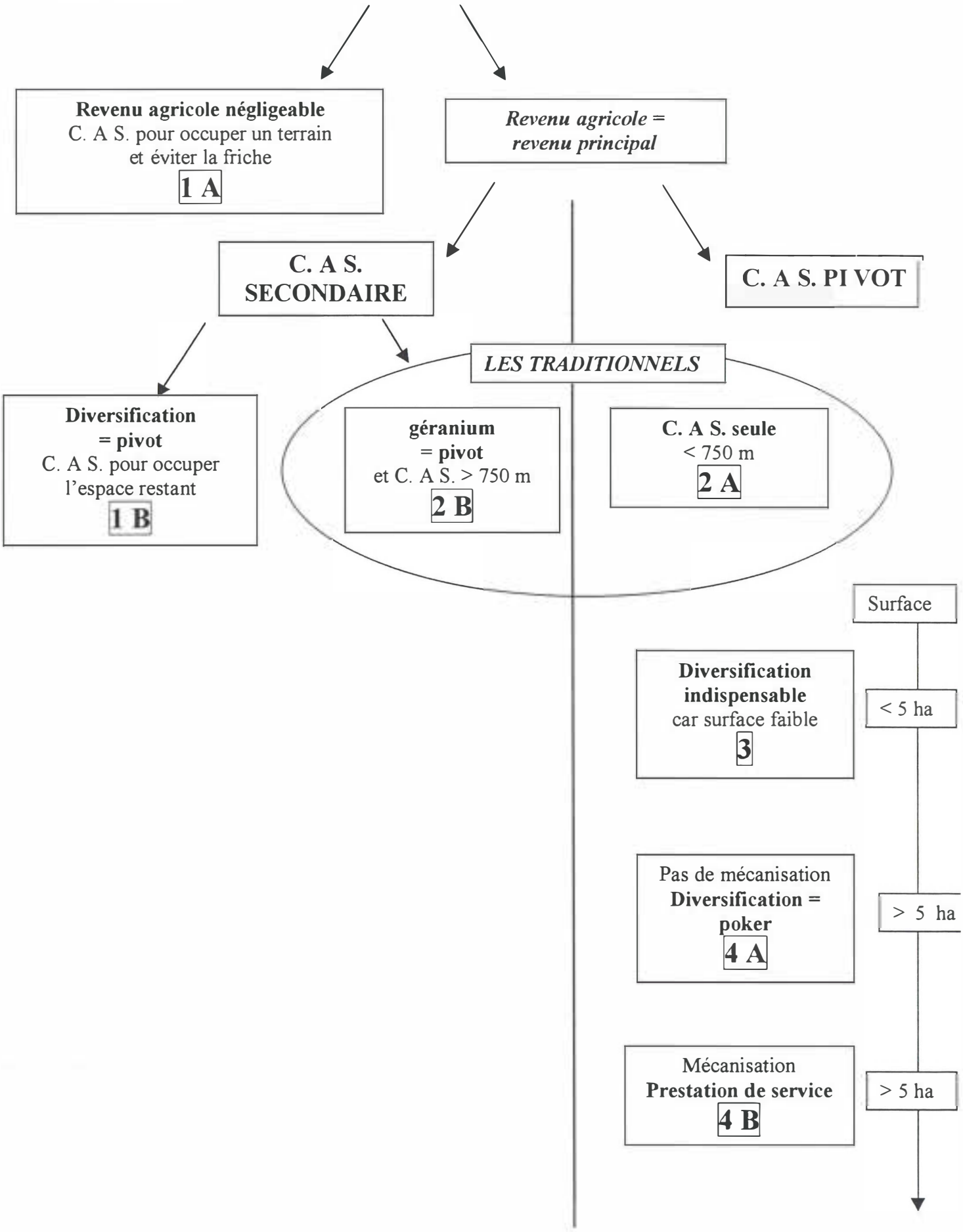

	1a	1b	2a	2b	3	4a	4b
SAU canne (ha)	0,6 à 5	1,2 à 8	0,9 à 8		2,5 à 5	5 à 9	5 à 20
S canne (ha)	0,6 à 5	1 à 7,5	1 à 5	0,4 à 3	2,5 à 5	5 à 9	5 à 20
Altitude (m)	< 800	Variable	600 - 800	700 – 900	variable	variable	
Productions	canne	Canne et diversification	canne	Canne et géranium	Canne et diversification	Canne et parfois diversification	
Tracteur	Non		non		non	non	oui
% S canne	100 %	6 à 90 %	100 %	20 à 70 %	65 à 100 %	100%	80 à 100 %
% VAN canne	100 %	< 50 %	100 %	20 à 70 %	50 à 90 %	> 90 %	> 80 %
Tonnage canne	20 à 200	20 à 500	70 à 340	20 à 190	70 à 330	300 à 500	300 à 1200
Rdt canne (t/ha)	31 ± 10	39 ± 17	64 ± 17	45 ± 13	52 ± 16	56 ± 7	62 ± 11
Richesse canne	13.5 ± 0.6	13.5 ± 0.5	13.6 ± 0.7	13.0 ± 0.5	13.3 ± 0.5	13.8 ± 0.4	13.9 ± 0.8
Friches	parfois	Non	Si grande surface	non	non	non	
Intercalaire	non	Non	oui	oui	oui	Selon cas	
Main d'œuvre extérieure	oui	Non	variable		oui	oui	
Travail extérieur	oui	Non	non		non	Selon cas	Prestation de services
% revenu agricole	< 20 %	100 %	Variable selon les prestations sociales		100 %	Variable	faible
Crédit de campagne	Rare		rare	non	fréquent	rare	
Age	< 45 ans	Variable	> 40 ans		variable	< 40 ans	Variable
MFV	P	P ou F	Colons, P ou F		P et/ou F	P et/ou F	

Tableau 2. Caractéristiques des groupes typologiques.

Les caractéristiques des différents groupes sont définies ci-dessous.

GROUPE 1 : la canne pour occuper l'espace (30.5 % des exploitations)

La canne à sucre est une culture qui nécessite peu d'investissements et qui enregistre une pointe de travail importante durant une courte période de l'année. Par ailleurs, elle fournit un revenu quelles que soient les pratiques culturales mises en œuvre et les variations climatiques. C'est pourquoi, la canne à sucre est souvent utilisée pour occuper un terrain agricole afin d'éviter la friche tout en assurant un revenu minimum.

GROUPE 1A : Monoculture de canne à sucre et travail extérieur (11.1 % des exploitations)

Situation de l'exploitant et caractéristiques de l'exploitation

Le chef d'exploitation (en moyenne âgés de moins de 45 ans) a un travail extérieur qui représente l'essentiel de son revenu (plus de 80 %) et qui occupe la plus grande partie de son temps d'activité.
Le terrain provient d'un héritage dont il n'envisage pas de se séparer (patrimoine familial) ou un investissement qu'il a réalisé dans le but de transmettre un bien à leur descendance. Ce phénomène, lié au rapport particulier à la terre est, par ailleurs, fréquent. (Paillat-Jarousseau, 1997[3]).
Les exploitations sont de superficies variables, de 0,6 à 5 hectares, et se situent toujours en dessous de 800 mètres d'altitude.

Nature des productions et allocation des ressources

Toute la surface disponible est plantée en canne, avec parfois présence d'une parcelle en friche. Aucune autre production n'est conduite. La canne à sucre est donc à l'origine de la totalité du revenu agricole. Le chef d'exploitation passe très peu de temps sur son terrain, et des ouvriers agricoles sont temporairement embauchés pour réaliser les principaux travaux (notamment coupe et désherbage). Le chargement et le transport des cannes sont réalisés par un prestataire de service (sauf dans deux cas où l'exploitant est lui-même prestataire de service).

Rôle de la canne à sucre

La canne à sucre est plantée dans le but de conserver ou de payer le terrain dont l'exploitant est propriétaire. Elle permet d'éviter la friche, et le peu d'argent qu'elle rapporte est, en général, entièrement réinvesti sur l'exploitation : achat des intrants, salaires des ouvriers agricoles, impôts fonciers et éventuellement remboursement du crédit.

Performance de la production de canne à sucre

La production de canne à sucre par exploitation varie entre 20 et 200 tonnes. Les rendements en canne sont relativement faibles, de 23 à 40 t/ha. La richesse des cannes à sucre oscille autour de 13.5 ± 0,6.

GROUPE 1B : Les systèmes de polyculture-élevage (19.4 % des exploitations)

Situation de l'exploitant et caractéristiques de l'exploitation

L'exploitant est propriétaire ou fermier sur un terrain dont la superficie (de 1,2 à 50 ha) et l'altitude (entre 500 et 1300 mètres) sont très variables. La globalité des revenus de l'agriculteur est issue de l'activité agricole. L'agriculteur a mis en place une ou deux productions à forte valeur ajoutée sur les surfaces maximales et fonction de la main-d'œuvre disponible. La canne à sucre est plantée sur la surface restante. Le groupe présente une très grande hétérogénéité de systèmes de production, fonction de la situation de l'exploitation (SAU, altitude, enclavement, présence d'une

[3] Paillat Jarousseau H, La Renaissance, mutation d'une localité de l'île de La Réunion. Thèse de doctorat, Ecole des hautes Etudes en sciences sociales de Paris (1997).

retenue collinaire, habitat sur l'exploitation, main-d'œuvre disponible) et des choix propres de l'agriculteur.
Il s'agit soit, (1) de petites exploitations où des productions à forte valeur ajoutée à l'ha et très exigeantes en main-d'œuvre sont mises en place : exploitations diversifiées - maraîchage, arboriculture (ananas ou agrumes) ou géranium sous plastique ; le géranium, grâce aux techniques modernes n'est plus perçu comme une culture traditionnelle ou soit (2) de grosses exploitations spécialisées en élevage hors-sols (de porcs ou de volailles) ou extensifs, de plus de 20 ha qui se situe à la limite supérieure de la zone canne. Dans ce cas, la canne à sucre, cultivée sur 6 à 15 % du terrain, ne représente qu'une très faible part du revenu agricole. Elle sert surtout à l'alimentation des animaux.

Nature des productions et allocation des ressources

Les surfaces en canne vont de 1 à 7,5 ha et occupent 15 à 90 % de la surface cultivable en canne. La canne à sucre participe pour 4 à 50 % du revenu agricole total. L'exploitant consacre la plus grande partie de son temps d'activité aux productions de diversification. Il emploie d'ailleurs souvent des ouvriers temporaires pour les travaux d'entretien et de coupe de la canne quand les autres productions l'occupe.

Rôle de la canne à sucre

D'un point de vue économique, le rôle de la canne a sucre est secondaire sur l'exploitation, cependant important. Il est lié à la sécurité de revenu que la culture assure. Cette sécurité permet : (1) de représenter une garantie aux yeux des banquiers, assurant à l'agriculteur de bénéficier plus facilement de crédits bancaires (pour le foncier ou des investissements productifs) et (2) de servir de « roue de secours » en cas d'échec des autres productions. La canne à sucre apparaît donc comme un élément important de viabilité économique des exploitations diversifiées. Enfin, la canne à sucre peut avoir un rôle indispensable au fonctionnement de nombreuses exploitations pratiquant l'élevage. Elle permet l'épandage du lisier dans les systèmes alliant canne à sucre et élevage porcin. Elle permet aussi l'alimentation des animaux (bovins) en fournissant une grande quantité de fourrages (« choux de canne ») au moment de la coupe.

Performance de la production de canne à sucre

La production de canne à sucre varie selon les exploitations de 20 à 500 tonnes. Les rendements en canne varient de 13 à 67 t/ha (moyenne de 39 ± 17 %) et la richesse moyenne est de 13,5 ± 0,5.

GROUPE 2 : Les exploitations traditionnelles (33.3 % des exploitations)

Les exploitants de ce groupe ont plus de 40 ans et cultivent la canne à sucre et/ou le géranium de manière traditionnelle. Issus en majorité du colonage et aujourd'hui fermiers ou propriétaires (réforme SAFER), ils n'ont pas forcément changé leurs habitudes. La moitié des agriculteurs enquêtés n'ont pas de voiture et la plupart n'ont aucune formation.
Ces agriculteurs sont très réticents à l'idée d'embaucher de la main-d'œuvre extérieure. C'est donc la main-d'œuvre familiale disponible qui détermine les surfaces cultivées, le terrain restant étant voué à la friche. De même, le recours à des crédits bancaires est évité. La vente d'un bœuf ou de quelques cabris, considéré comme un capital sur pied, répond aux problèmes ponctuels de trésorerie. La canne à sucre et le géranium évitent aussi aux agriculteurs les problèmes très aigus de commercialisation.

GROUPE 2A : Monoculture de canne à sucre : en dessous de 750 mètres (18 % des exploitations)

Situation de l'exploitant et caractéristiques des exploitations

Les exploitations en monoculture de canne à sucre, de SAU allant de 1 à 8 ha, sont toutes situées en dessous de 750 mètres d'altitude. Les exploitants n'ont pas d'activité extérieure et les prestations sociales (RMI, retraites) peuvent représenter jusqu'à 70 % du revenu familial.

Nature des productions et allocation des ressources

La surface plantée ne dépasse pas 4 ha/UTA. Les exploitants de ce groupe consacrent beaucoup de temps à la canne à sucre, les opérations conduites de manière traditionnelle étant très exigeantes en travail (dépaillage, désherbage à la gratte, chargement manuel). La production de canne à sucre représente la totalité du revenu agricole de ces exploitants. Cependant, l'exploitation des éventuelles surfaces en friche, notamment par la vente de bois, peut parfois compléter le revenu. Un petit potager familial, une parcelle de maïs destinée à l'alimentation des animaux de basse-cour (volailles) ou des cultures vivrières en intercalaire des jeunes cannes, sont fréquemment présents.

Performance de la production de canne à sucre

La production de canne à sucre varie de 70 à 340 tonnes par an et par exploitation. Les rendements en canne sont relativement élevés pour la zone, avec en moyenne 64 ± 17 t/ha, et un taux de variation important (de 35 à 90 t/ha). Les richesses en sucre sont de 13,6 ± 0,7.

GROUPE 2B : Canne à sucre et géranium : de 750 à 900 mètres (15.3 % des exploitations)

Situation de l'exploitant et caractéristiques des exploitations

Ces exploitations se situent dans la zone allant de 750 à 900 mètres d'altitude. Les SAU varient de 0,9 à 7 ha. L'exploitant n'a pas d'activité extérieure déclarée. Les prestations sociales et les revenus extérieurs des autres membres de la famille peuvent participer jusqu'à 70 % du revenu familial.

Nature des productions et allocation des ressources

Les surfaces en canne fluctuent entre 0,4 et 3,0 ha (1,5 ± 0,7 ha en moyenne) et celles en géranium de 0,5 à 2,0 ha. La surface plantée en canne représente 20 à 70 % de la SAU. La canne à sucre est à l'origine de 20 à 70 % du revenu agricole (45 ± 18 % en moyenne), le reste provenant du géranium. Comme celui-ci est récolté 3 à 5 fois par an, les problèmes de trésorerie sont limités. L'agriculteur consacre la plus grande partie de son temps d'activité au géranium, la canne étant secondaire pour l'agriculteur, conséquences des rendements moindres dus à l'altitude.
La part des surfaces consacrées à chaque culture varie en fonction de la surface totale de l'exploitation. Si les surfaces sont petites (moins de deux hectares), l'agriculteur répartit la canne et le géranium sur son parcellaire en fonction de ses besoins : la canne est cultivée sur la surface minimale permettant de couvrir les charges fixes relatives à l'accès à la terre (fermage, impôt foncier, et éventuellement remboursement d'un crédit). Quant au géranium, plus rémunérateur, il assure l'essentiel du revenu agricole. Il est à noter que, dans ce cas, les exploitants ne sont pas inscrits à l'AMEXA et ne touchent donc pas d'aides pour la canne à sucre.

Performance de la production de canne à sucre

La production de canne à sucre varie de 20 à 190 tonnes par an selon les cas. Les rendements en canne varient de 35 à 63 t/ha (45 ± 13 % en moyenne). Les richesses en sucre sont de 13,0 ± 0,5. La productivité moyenne à l'ha du géranium est, dès lors, plus importante que celle de la canne à sucre.

GROUPE 3 : Les exploitations cannières diversifiées de moins de 5 hectares (16,7 % des exploitations)

Les systèmes de production de ce groupe d'exploitation présentent une grande hétérogénéité. La part de la canne à sucre est prépondérante dans la valeur ajoutée nette totale de l'exploitation. Cependant, cette proportion varie selon la nature, la surface utilisée par ces productions et selon les années. Les productions de diversification se font soit en intercalaire des cannes (tomate, haricot, maïs, et arachide essentiellement), soit sur une partie du terrain qui leur est réservée.
Les productions de diversification les plus fréquemment rencontrées sont les cultures maraîchères (tomate, haricot, piment, ail, oignon, salade, artichaut...), l'ananas, ainsi que l'élevage de volaille (poulets fermiers, canards). Certains agriculteurs combinent plusieurs de ces productions. On trouve aussi, en plus de la canne et d'une production à forte valeur ajoutée, de l'élevage extensif sur des pâturages situés trop en altitude pour planter la canne.

Situation de l'exploitant et caractéristiques des exploitations

Ces exploitants n'ont pas d'activité extérieure et la totalité de leur revenu est issu de l'activité agricole. Ils sont en majorité propriétaires (et parfois fermiers) sur une surface totale de moins de 10 ha (5 ± 2 ha en moyenne). Cependant, les surfaces cultivables en canne n'excèdent jamais 5 ha. Ces exploitations trouvent un compromis entre la sécurité de revenu apportée par la canne et un revenu agricole plus élevé engendré par les productions de diversification (maraîchage, géranium conduit de manière intensive, élevage intensif).

Nature des productions et allocation des ressources

La canne à sucre occupe 70 à 100 % de cette surface, allant de 2,5 à 5,0 ha (3,6 ± 7,7 en moyenne). La culture est le pivot de ces exploitations, fournissant 50 à 70 % du revenu agricole (74 ± 11 % en moyenne). Il n'est cependant pas rare que des ouvriers agricoles soient embauchés pour aider à la coupe de la canne à sucre si les surfaces ne permettent pas à l'exploitant de conduire seul cette opération.

Rôle de la canne à sucre

Les agriculteurs considèrent fréquemment la canne à sucre comme élément moteur de l'exploitation, alors que les productions de diversification fournissent un complément de revenu. La canne permet, en effet, de dégager un revenu stable qui permettra de payer les crédits et impôts fonciers, les autres charges fixes éventuelles (fermage, loyer) et assure le fond de roulement de l'exploitation. Le revenu régulier que les activités de diversification génèrent est entièrement utilisé pour répondre aux besoins de la famille.
Les agriculteurs dont les productions de diversification sont performantes, sont souvent amenés à ne récolter qu'une partie de la surface plantée en canne lorsque les rendements sont faibles. Seule la quantité de canne nécessaire à la couverture des charges fixes est récoltée. Cet ajustement leur

permet d'économiser les frais annuels de coupe, d'engrais et de désherbage sans perte de rendement sur les deux années.

Performance de la production de canne à sucre

La production de canne à sucre fluctue entre 70 à 330 T. Les rendements en canne varient de 35 à 63 t/ha avec une moyenne de 52 ± 16 t/ha. La richesse moyenne en sucre est de 13,3 ± 0,5.

GROUPE 4 : Les « entrepreneurs canniers » installés sur des grandes surfaces (19,4 % des exploitations)

La canne à sucre constitue le pivot des exploitations de ce groupe. Les exploitants, qui sont propriétaires ou fermiers et installés sur des surfaces relativement importantes, plantent la canne à sucre sur au moins 5 hectares, ce qui assure un revenu suffisant et stable. D'autres activités, agricoles ou non, sont menées par les agriculteurs : productions de diversification, prestations de service ou travail extérieur. De plus, il n'est pas rare que le conjoint ait un travail extérieur. Ces agriculteurs peuvent être comparés à des entrepreneurs. Ils emploient de la main-d'œuvre extérieure pour l'ensemble des travaux agricoles. Dans certaines situations, ils ne s'occupent plus que de la gestion de l'exploitation, limitant fortement le temps de présence aux champs. Ces agriculteurs n'hésitent pas à avoir recours à des crédits bancaires pour réaliser des investissements productifs. Ils sont en général innovants, bien informés et ont recours à des techniques modernes.

GROUPE 4A : Les agriculteurs complètent leur revenu par des productions de diversification ou par un travail extérieur (8,3% des exploitations)

Situation de l'exploitant et caractéristiques des exploitations

Les surfaces disponibles de ces exploitations vont de 5 à 9 ha. Les chefs d'exploitation sont de deux types : (1) ils ont un travail extérieur et produisent de la canne en monoculture, (2) ils n'ont pas de travail extérieur et réalisent alors des productions de diversification.

Nature des productions et allocation des ressources

Les surfaces en canne vont de 5 à 9 ha et occupent tout l'espace cultivable en canne pendant la plus grande partie du temps. Dans le cas d'un travail extérieur, le revenu agricole issu à 100 % de la canne à sucre, va de 50 000 à 150 000 FF/an. Dans ce cas, le revenu agricole représente 30 à 60 % du revenu familial. Lorsque des productions de diversification sur des parcelles non cultivables en canne ou en intercalaire des jeunes cannes sont conduites, elles contribuent au revenu agricole de façon très variable, mais pour moins de 10 % en moyenne. Les productions de diversification les plus fréquemment rencontrées sont : tomate en intercalaire et en irrigué, arboriculture fruitière sur des terrains trop en pente ou élevage sur des pâturages d'altitude. La production de tomate en intercalaire est souvent considérée comme un « coup de poker », pouvant être la source d'importants revenus mais assurés de façon aléatoire (instabilité des prix et de la production). Toutefois, ces productions, lorsque le prix de vente est trop bas, ne permettent parfois pas de couvrir les charges (eau, engrais, traitements). Certains agriculteurs peuvent aussi faire du maraîchage pendant un an ou deux entre deux cycles de canne. Cette rotation canne - maraîchage augmente la fertilité du sol (du fumier étant apporté dans le maraîchage) et limite les maladies (la canne plantée pendant 5 à 7 ans permet d'éliminer les parasites des cultures maraîchères). L'assolement est planifié de manière à avoir toujours la même surface en maraîchage chaque année.

Performance de la production de canne à sucre

La production moyenne de canne est de 360 ± 60 t et varie selon les cas de 300 à 500 t. Les rendements en canne varient de 50 à 65 t/ha, avec une moyenne de 56 ± 7 t/ha. La richesse moyenne en sucre est de 13,8 ± 0,4.

GROUPE 4B : Les agriculteurs ont investi dans un tracteur et réalisent des prestations de service pour compléter leur revenu (11,1 % des exploitations)

Situation de l'exploitant et caractéristiques des exploitations

La superficie de ces exploitations varie de 5 à 20 ha. Du matériel lourd a été acquis : tracteur (80-100 CV) avec chargeur frontal ou camion et chargeur automoteur. Le transport des cannes à sucre ainsi que les travaux de sillonnage et de défrichage peuvent ainsi être réalisés par le chef d'exploitation lui-même.

Cependant, afin de compléter leur revenu, la plupart des agriculteurs utilisent le matériel pour réaliser des prestations de service chez d'autres agriculteurs. Ces prestations peuvent participer pour une part importante du revenu de l'exploitant (jusqu'à 50 %). Dans certains cas, les prestations de service sont effectuées en échange de main d'œuvre, ce qui limite les dépenses et leur garantit d'en disposer pour la coupe de leur canne (cet élément de sécurisation est important car la raréfaction de la main-d'œuvre journalière est fréquente suite à l'installation du RMI). Quoi qu'il en soit, pour cette opération, ces exploitants ont l'habitude d'employer des ouvriers agricoles temporaires lorsqu'ils se consacrent à leurs activités de transporteur.

Nature des productions et allocation des ressources

La canne à sucre est plantée sur 60 à 100 % de la surface. L'étendue importante des grandes exploitations cannières permet de cultiver la canne à sucre sur un gradient altitudinal important, pouvant aller jusqu'à 1000 mètres.

Performance de la production de canne à sucre

La production de canne varie selon les exploitations de 300 à 1 200 tonnes, engendrant des valeurs ajoutées nettes de 80 000 à 350 000 FF/an. Les rendements en canne sont élevés. Ils oscillent entre 50 et 80 t/ha, avec une moyenne à 62 ± 11 t/ha. La richesse moyenne est, quant à elle, de 13,9 ± 0,8.

Les agriculteurs qui ont une surface de plus de 15 hectares ne pratiquent aucune culture de diversification. Toute leur surface est plantée en canne à sucre, qui fournit 100 % du revenu agricole. Ils peuvent cependant prêter leur champ de canne à d'autres agriculteurs qui réalisent du maraîchage intercalaire en échange du désherbage et buttage dans les jeunes cannes. La production de canne est volontairement limitée à 1200 tonnes, seuil au-delà duquel le montant des impôts à payer est jugé trop important. La stratégie alors utilisée et de couper la canne tous les deux ans sur une grande partie de leur terrain (située dans la partie la plus haute, pouvant aller jusqu'à 1 000 mètres). Ceci limite considérablement les charges variables (frais de coupe et de transport, consommations intermédiaires) alors que le produit brut moyen sur les deux années est presque inchangé. En effet, le rendement en canne peut alors monter jusqu'à plus100 t/ha.

Les agriculteurs ayant des surfaces de 9 à 15 ha ont ou vont diversifier leurs productions après avoir accumulé suffisamment d'argent grâce à la canne à sucre et aux prestations de service. La diversification se fait alors au détriment de la canne à sucre.

La canne à sucre est donc une étape qui permet à l'agriculteur d'assurer une certaine sécurité pendant les premières années, de rembourser les crédits éventuels sur le foncier et d'accumuler du capital. Les cultures de diversification, plus risquées, peuvent alors être mises en place sur une partie du terrain sans trop de risque pour l'agriculteur et sa famille. De plus, elles permettent d'occuper le temps libre laissé par la canne à sucre et les prestations de service. La production de tomate en intercalaire est fréquente lorsque la canne à sucre occupe toute la surface.

Enfin, les agriculteurs installés sur une surface de moins de 9 hectares diversifient dès leur installation car leur objectif de revenu ne peut se satisfaire de la monoculture de canne. La canne est alors plantée sur 5 à 6 hectares pour une production de 300 à 360 tonnes, fournissant plus de 80% du revenu agricole. La diversification se fait sur des espaces laissés libres par la canne à sucre (intercalaire, pente, altitude) ou au détriment de celle-ci. On peut supposer que dans ce cas l'argent issu des prestations de service donne une certaine sécurité à l'agriculteur qui compense les risques. De plus, le tracteur est alors acheté d'occasion ou hérité du père, ce qui limite l'endettement initial.

4.3. Modélisation et détermination de l'espace d'existence économique de la sole cannière des différents groupes

A. VAN de la canne pour chaque groupe

Les valeurs ajoutées nettes minimales et maximales de la production de canne à sucre peuvent être déterminées pour chaque groupe. Les paramètres économiques utilisés sont la marge nette et la valeur ajoutée nette (VAN) par ha et par unité de travail agricole (UTA). La VAN est définie comme la différence entre la marge nette et les amortissements.

Valeur ajoutée nette (VAN)= marge nette – amortissements

Pour les exploitations manuelles, les valeurs ajoutées nettes à l'hectare permettent de comparer les exploitations (voir tableau 3). On remarquera que la marge nette est égale à la valeur ajoutée nette puisque les amortissements sont négligés. Les résultats du tableau 3 peuvent graphiquement être visualisés en traçant les droites d'équation : VAN = marge nette * surface.

Groupe	1A		1B		2A		2B		3		4A	
	Min	**Max**	**Min**	**Max**	**Min**	**Max**	**Min**	**Max**	**Min**	**Max**	**Min**	**Max**
Rendement (t/ha)	23	40	13	67	35	90	35	63	28	80	50	80
Richesse	12.9	14.1	13.0	14.0	12.9	14.4	12.5	13.5	12.8	13.8	13.4	14.2
Prix ind (FF/t)	229.3	268.1	232.5	264.9	229.3	277.8	216.4	248.7	226.1	258.4	245.5	271.3
Subventions (FF/t)	0	132.19	132.19	132.19	132.19	132.19	0	132.19	132.19	132.19	132.19	132.19
ISM	0	900	900	900	900	900	0	900	900	900	900	900
Produit Brut	**5274**	**16912**	**5641**	**27505**	**13552**	**37799**	**7574**	**24896**	**10932**	**32147**	**19784**	**33179**
Engrais	0	1600	1200	1600	1200	1600	1200	1600	1200	1600	1600	1600
Désherbant	0	600	300	600	300	600	300	600	300	600	600	600
Coupe (FF/t)	60	6	60	0	0	0	0	0	0	60/2	60	60
Replantation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport (FF/t)	80	60	80	60	80	60	80	60	80	60	80	60
Total Charges Variables	**3220**	**7000**	**3320**	**6220**	**4300**	**7600**	**4300**	**5980**	**3740**	**9400**	**8900**	**10800**
VAN (*)	**2054**	**9912**	**2321**	**21285**	**9252**	**30199**	**3274**	**18916**	**7192**	**22747**	**10884**	**22379**

Tableau 3. Modélisation de la Valeur Ajoutée Nette (*) de la production de 1 hectare de canne à sucre pour les exploitations manuelles.

Pour les exploitations du groupe 4B possédant du gros matériel, le calcul de la marge nette permet de comparer les performances des exploitations pour un hectare de canne à sucre (voir tableau 4). La valeur ajoutée nette, qui prend en compte les amortissements et les charges non proportionnelles, ne peut donc pas être calculée à l'unité de surface mais sur l'ensemble de la sole cannière. Graphiquement on peut visualiser ces résultats en traçant les droites d'équation : VAN = marge nette * surface – (charges fixes + amortissements).

Groupe	4B	
	Min	**Max**
Rendement (t/ha)	50	80
Richesse	13.1	14.7
Prix ind (FF/t)	235.8	287.4
Subventions (FF/t)	132.19	86.19
ISM	900	900
Produit Brut	**19299**	**34467**
Engrais	1600	1600
Désherbant	600	600
Coupe (FF/t)	60	0
Replantation	0	0
Transport (FF/t)	0	0
Total Ch. Variables	**4890**	**1920**
Marge nette	**14409**	**32547**
Charges fixes	10000	6000
Amortissements	25000	15000

Tableau 4. Modélisation de la Valeur Ajoutée Nette à l'hectare de la production de canne à sucre pour les exploitations mécanisées.

La figure 2 présente les VAN/UTA en fonction de la surface en canne/UTA pour chaque exploitation ainsi que les droites minimales et maximales obtenues pour chaque groupe.

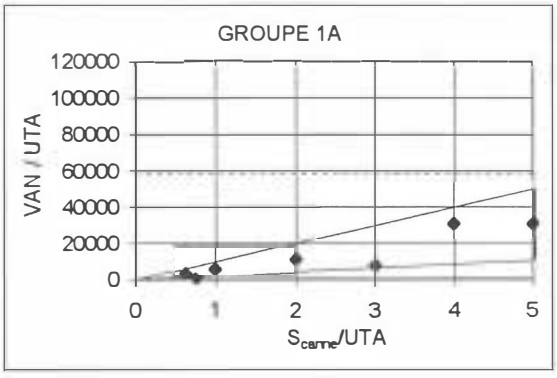

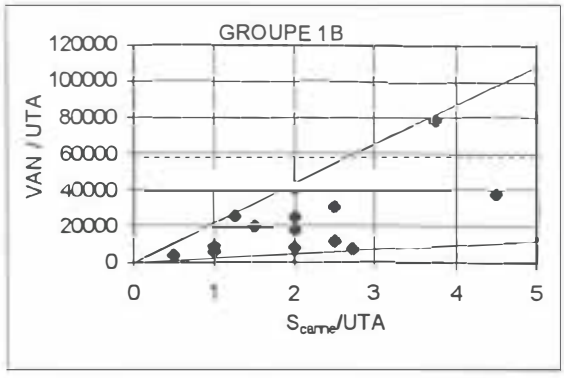

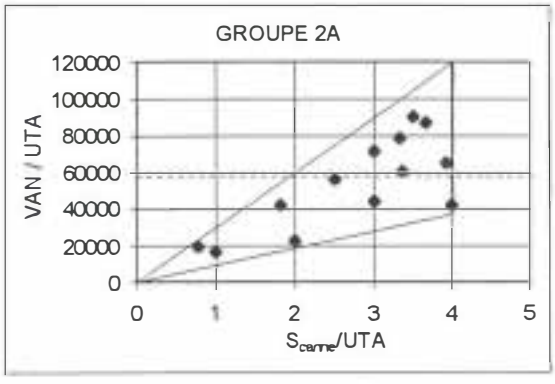

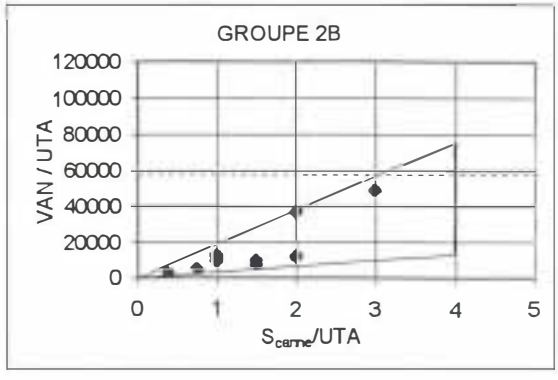

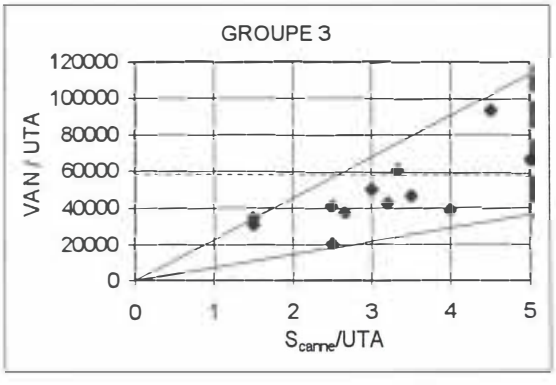

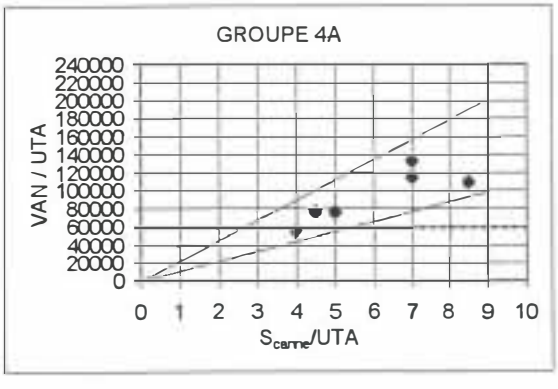

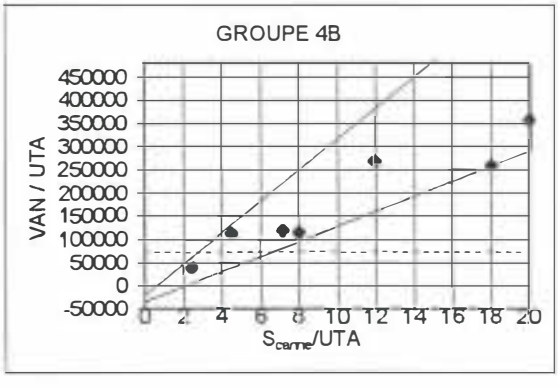

Fig 2. **VAN de la canne à sucre en fonction des surfaces en canne pour les exploitations agricoles et espace d'existence économique des différents groupes (les echelles sont proportionnelles)**

L'espace d'existence des groupes est limité en abscisse par les surfaces minimales et maximales qui caractérisent les groupes.

B. Comparaison des performances technico-économiques de la production de canne à sucre des différents groupes

Le calcul des valeurs ajoutées nettes (VAN = PB – CV - Amortissement) en fonction de la surface plantée en canne à sucre reflète les performances technico-économiques de la culture. En effet, le produit brut dépend des rendements et de la richesse des cannes, qui sont fortement liés aux pratiques culturales des agriculteurs. La figure 2 présente, pour chaque groupe, l'intervalle de variation des valeurs ajoutées nettes à l'ha. Les courbes de tendances obtenues pour chaque groupe sont regroupées sur un même graphique (figure 3).

Les performances technico-économiques des différents groupes peuvent ainsi être hiérarchisées. La référence utilisée pour établir un seuil de viabilité économique est celui qu'un agriculteur pourrait prétendre dans le cas où il bénéficierait du RMI. Les exploitations manuelles les plus performantes en canne à sucre sont les exploitations traditionnelles en monoculture. La valeur ajoutée nette (VAN) moyenne à l'ha (18 700 F/ha) ainsi que le rendement moyen (64 t/ha) sont les plus élevés. Ces performances résultent des pratiques traditionnelles, notamment le dépaillage et le chargement manuel. Les exploitants consacrent aussi davantage de temps pour un meilleur désherbage manuel, et n'embauchent jamais de main-d'œuvre extérieure, ce qui limite les dépenses. Ces exploitations traditionnelles en monoculture de canne à sucre sont viables dès que la surface en canne à sucre dépasse 3 ha/UTA. Les exploitations situées en dessous de ce seuil sont des exploitations marginales qui n'ont pas droit à l'AMEXA en général.

Les performances économiques de la culture sont légèrement plus faibles dans le groupe des entrepreneurs (groupe 4A), puis au niveau des petites exploitations cannières diversifiées (groupe 3), qui enregistrent d'ailleurs des performances très proches. La valeur ajoutée nette moyenne est de 14 000 FF/ha pour un rendement moyen de 54 t/ha. Au regard des rendements plus faibles, les exploitations du groupe 3 ont besoin d'une surface moyenne uniquement plantée en canne de plus de 4 ha/UTA pour être viables. Les exploitations du groupe 4A génèrent toutes, par l'importance des surfaces cultivées en canne (> 4 ha), des revenus canniers importants et supérieurs au seuil minimal de viabilité économique.

Les exploitations traditionnelles canne – géranium (groupe 2B) et les exploitations où la canne à sucre n'a qu'une fonction d'occupation de l'espace (groupes 1B puis 1A) sont, logiquement, les moins performantes. Les valeurs ajoutées nettes moyennes sont respectivement de 11 250 FF/ha, 10 500 FF/ha et 6 000 FF/ha. Les rendements moyens sont respectivement de 45 t/ha, 39 t/ha et 31 t/ha. La majorité des exploitations du groupe 1B ont moins de 3 ha/UTA en canne à sucre, et cette surface est insuffisante pour engendrer un revenu cannier supérieur au seuil de viabilité économique, ce qui nécessite une diversification des activités.

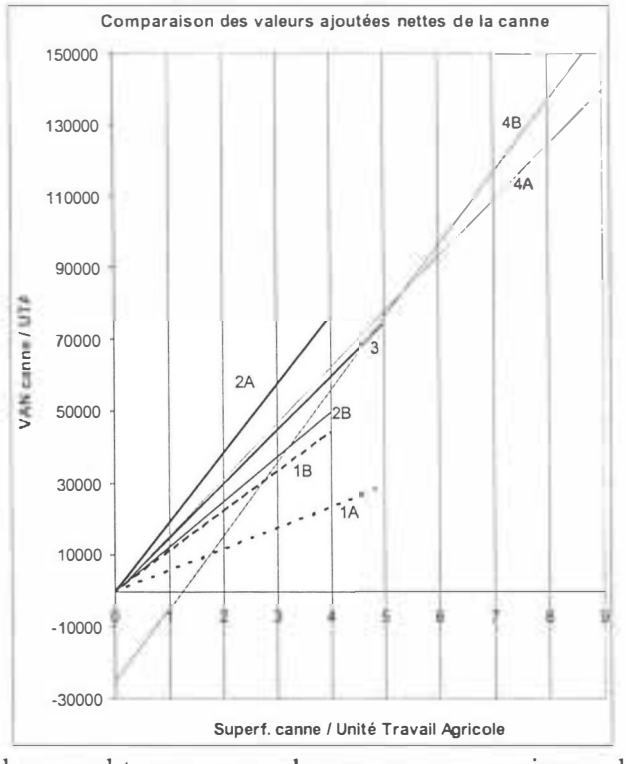

Figure 3. Courbes de tendances obtenues pour chaque groupe au niveau de la VAN canne par UTA et en fonction de la superficie par UTA.

Les exploitations mécanisées (groupe 4B) deviennent les plus performantes au-delà de 5,3 ha plantés en canne à sucre, surface minimale permettant de rentabiliser les investissements. La valeur ajoutée nette moyenne est de 16 000 FF/ha, et le rendement moyen est de 62 t/ha. Ces bonnes performances s'expliquent en grande partie par la présence d'un tracteur sur l'exploitation. En effet, sans devoir faire appel à des prestataires de service, le tracteur permet de réaliser des économies sur le transport dès que les tonnages en canne sont suffisamment importants. De nombreux problèmes d'organisation sont ainsi évités. La grande surface en canne à sucre génère des revenus canniers supérieurs au seuil minimal de viabilité économique.

C. Situation du revenu agricole par rapport au seuil minimal de viabilité économique

La figure 4 illustre le positionnement du revenu agricole par UTA des exploitations de chaque groupe (RAN/UTA) et du revenu familial disponible par rapport au seuil minimal de viabilité économique, permettent d'évaluer la performance des systèmes d'activité. Les graphiques permettent de comprendre l'importance économique de la fonction agricole pour la famille.
Les principaux éléments qui ressortent de leur analyse et qui confirment des résultats déjà précisés sont les suivants :

- Activités extérieures déterminantes pour le groupe 1A, faible importance de l'agriculture dans le revenu.
- Pour le groupe 1B, 40% des exploitations ont besoin de revenus extérieurs pour assurer leur viabilité économique ; c'est le cas pour les jeunes agriculteurs qui ne maîtrisent pas encore les productions de diversification.
- 70 % des exploitations des groupes 2A et 2B génèrent un revenu agricole insuffisant pour atteindre le seuil minimal de viabilité économique, notamment les exploitations du groupe 2B.
- La moitié des exploitations du groupe 3 se situent en dessous du seuil minimal de viabilité économique. C'est le cas des agriculteurs en fin de carrière ou des jeunes nouvellement installés qui n'ont pas encore atteint leur objectif.

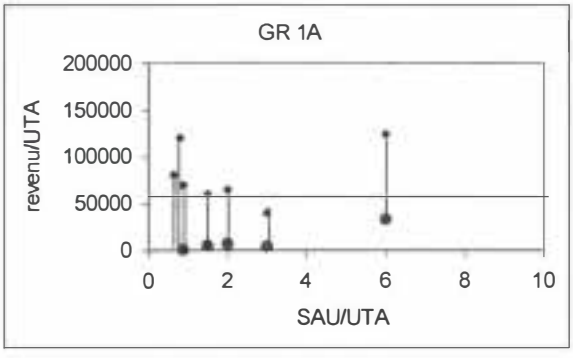

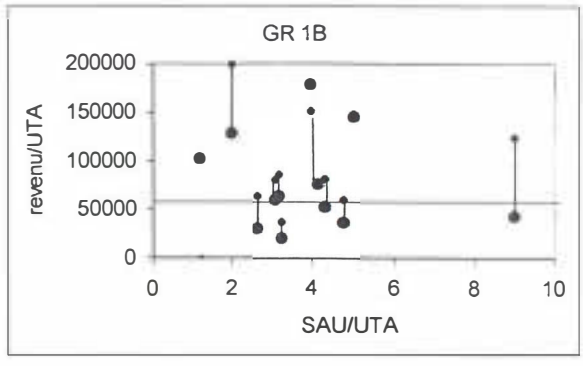

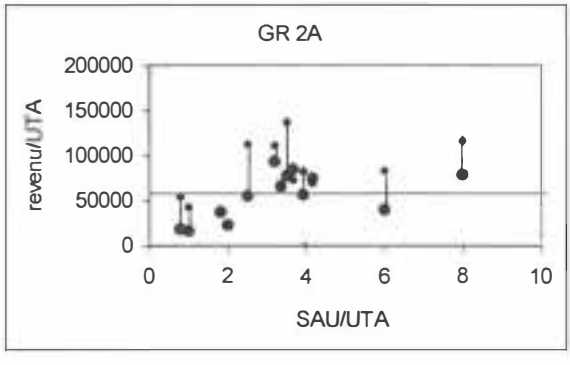

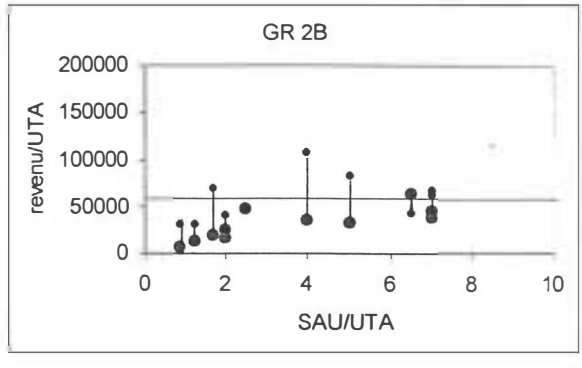

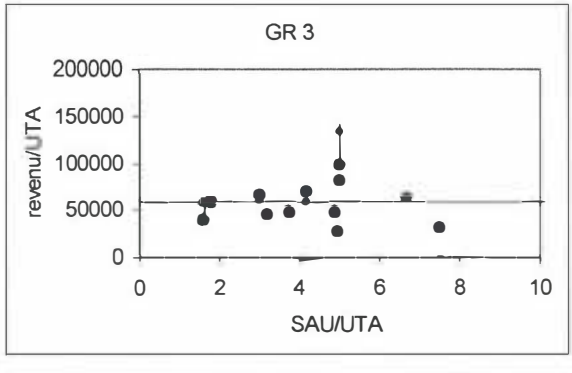

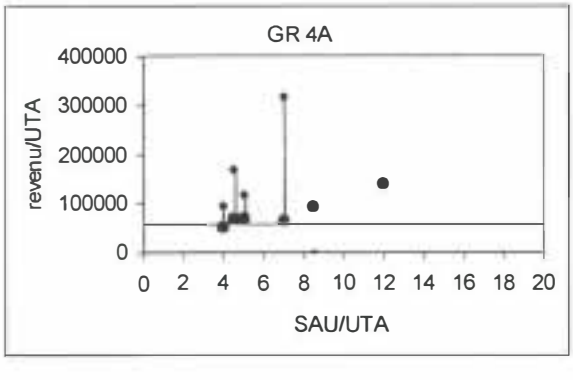

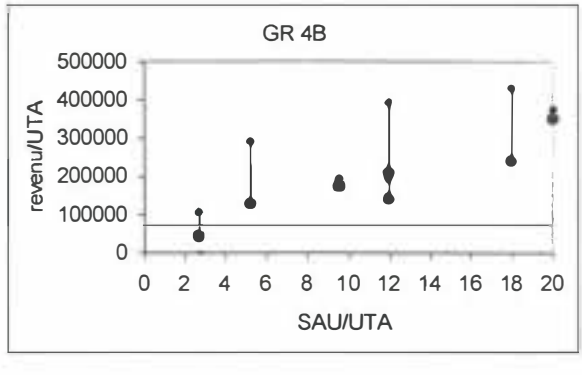

Figure 4. Revenu agricole net/UTA (●) et revenu familial disponible (•) par classe typologique.

- Les exploitations des groupes 4A et 4B sont toutes économiquement viables, dans le sens où elles permettent de dégager un revenu supérieur au seuil minimal de viabilité économique.

Il faut toutefois préciser que les objectifs financiers des agriculteurs sont très différents d'une catégorie à l'autre. Comparer les performances économiques des exploitations pose, en effet, le problème des critères de satisfaction propres à chaque agriculteur. A ce titre, les traditionnels ont un niveau d'exigence moins élevés que ceux des autres groupes de par leur mode de vie traditionnel et leur système tourné vers l'autoconsommation. L'analyse des revenus agricoles et des revenus familiaux disponibles illustre les faibles revenus dont disposent la majorité des exploitants agricoles.

V. PROBLEMES RENCONTRES PAR LES AGRICULTEURS ET AJUSTEMENTS

Les problèmes rencontrés par les agriculteurs de la zone d'étude sont nombreux. Nous proposons ici de les synthétiser, à partir des déclarations des agriculteurs, de les classer en fonction des groupes typologiques et de les relativiser à partir des analyses économiques réalisées. Les différentes réponses que les producteurs apportent aux problèmes sont également analysées.
Au regard des objectifs de l'étude, nous nous focalisons sur la canne à sucre. Il faut toutefois bien préciser que le développement des exploitations agricoles est un problème global et que l'apport de solutions sur la culture de canne n'y répondra qu'en partie.
Sans volonté de hiérarchisation, les problèmes importants auxquels sont confrontés les agriculteurs sont les suivants.

L'accès au foncier

Bien que des terrains en friche existent dans la zone, la pression sur le foncier est très importante. Ainsi, malgré une très forte demande d'installation ou d'agrandissement de terrain, les propriétaires de terrains en friche montrent une grande réticence à les céder sous quelle que forme que ce soit. Parfois, la décision finale ne leur appartient pas (cas des lots SAFER). Dans d'autre cas, il s'agit d'un rapport particulier à la terre, qui n'est pas spécifiquement lié à la culture de la canne à sucre. Il est évident qu'il convient de traiter ce problème conjointement à toute approche technique dans la perspective de développer la canne dans la zone (particulièrement au-dessus de 700 à 800 m d'altitude). Enfin, il peut aussi s'agir d'une attente de changement du POS de la Commune, qui permettrait de réaliser une plus-value importante sur la parcelle, les propriétaires ne voulant alors pas être gênés par d'éventuels fermiers. C'est surtout le cas du groupe 1A.

L'enclavement

La mécanisation du chargement de la canne à sucre et son transport nécessitent des chemins d'exploitation carrossables et praticables par temps de pluie. Or, ce n'est pas le cas d'un grand nombre de chemins d'exploitation. De nombreuses parcelles, difficiles d'accès et trop éloignées de l'habitat pour développer d'autres productions que la canne à sucre (car exposées au vol), sont ainsi laissées en friche.

La sécheresse

Tous les agriculteurs des Hauts de l'Ouest mentionnent la sécheresse comme première contrainte rencontrée. Les aléas climatiques sont, en effet, fréquemment responsables de la baisse de production. L'impact d'une sécheresse est particulièrement important lorsqu'elle survient durant

les mois de décembre et de janvier, périodes vouées à la fertilisation, au désherbage chimique et à la replantation des champs de canne à sucre. Dans le cas de sécheresse marquée : l'efficacité des désherbants et des engrais est moindre et la reprise des boutures de canne est plus difficile. Il en résulte alors des diminutions du rendement et de la performance économique de la culture.
Certains agriculteurs du groupe 4 peuvent renouveler ces opérations mais ceci limite les marges car les coûts de ces travaux sont doublés. Par contre, les agriculteurs des autres groupes ne disposent pas d'une trésorerie suffisante pour engager à nouveau ces opérations. Certains, comme les agriculteurs du groupe 2A, ajustent les dates des travaux de fertilisation et de désherbage chimique en fonction de la pluie. Cet ajustement est facilité par la monoculture de canne à sucre, qui permet une modification plus facile de leur emploi du temps.
Les pluies tardives restent un problème majeur car elles retardent la germination ou la levée des cannes. Or, comme la période de coupe est fixée par l'usine et qu'elle est difficilement modifiable, les agriculteurs ne peuvent pas rattraper le retard de production.

Les années où les rendements en canne à sucre sont très faibles, notamment au-dessus de 800 mètres, la culture peut enregistrer une très faible valeur ajoutée nette à l'ha. Cependant, pour des raisons évidentes de trésorerie, beaucoup d'agriculteurs sont obligés de la récolter. C'est le cas des agriculteurs des groupes 2A et 2B ainsi que certains des groupes 3 et 4A. Les agriculteurs qui disposent, soit d'une très grande surface en canne (plus de 15 ha), soit de revenus complémentaires (groupe 1A, 1B, 4B, et certains agriculteurs du groupe 3) peuvent se permettre de ne pas récolter une partie, voire la totalité, de la superficie plantée en canne à sucre. La coupe de la canne à sucre tous les deux ans n'engendre pas de baisse de production sur l'ensemble des deux années (les rendements sont, en effet, presque doublés après une année supplémentaire de développement de la canne à sucre). Par contre, les dépenses relatives à la fertilisation et au désherbage sont diminuées de moitié, ce qui représente une baisse notable des coûts de production.

Le coût du transport

Le transport des cannes à sucre représente le coût le plus important de la culture dans la majorité des exploitations. Les planteurs des Hauts de l'Ouest sont particulièrement défavorisés à ce sujet car les parcelles se trouvent à une grande distance des centres de réception. Les agriculteurs de l'Ouest vivent cette situation comme une injustice, surtout ceux qui ne disposent pas de moyens de transport et dont l'intervention des prestataires de service engendre des coûts importants.

L'organisation de la récolte et de la replantation

D'importants problèmes d'organisation de la récolte et de la replantation résultent de la dépendance des agriculteurs envers les prestataires de service. Les agriculteurs qui ne possèdent pas de moyens de transport, doivent couper leurs cannes en fonction de la disponibilité des prestataires de service. C'est en effet ceux-ci qui gèrent les quotas de leurs clients.

Par ailleurs, les transporteurs, qui sont la plupart du temps eux-mêmes agriculteurs, organisent le plus souvent la récolte de manière à obtenir les meilleures richesses en sucre sur leurs parcelles, au détriment de celle de leurs clients. Des problèmes d'organisation engendrent parfois aussi des retards de la part des transporteurs. Dans le cas d'une coupe déjà effectuée, la canne, laissée sur le champ, enregistre des pertes de richesse en sucre importantes.

Enfin, afin d'éviter de déplacer leur matériel trop souvent (le chargeur notamment), certains transporteurs regroupent les voyages accordés à un planteur sur une seule journée. Les agriculteurs

sont alors contraints de couper une grande quantité de canne en un temps réduit, au lieu d'étaler la récolte sur plusieurs semaines. Ne pouvant alors assurer seul la récolte de la canne, cette situation oblige notamment le planteur à embaucher de la main-d'œuvre. Les coûts de production s'en trouvent augmenter de manière importante.

De la même façon, des problèmes d'organisation des prestataires de service induisent parfois un retard dans les travaux du sol. Le retard de la plantation qu'il en résulte est à l'origine d'une diminution des rendements en canne car, pour bénéficier d'une pluviosité importante et limiter le taux de mortalité des boutures, elle doit être effectuée avant le mois de mars.

L'approvisionnement

Outre les problèmes qui viennent d'être évoqués, la présence sur l'exploitation d'un véhicule de transport est importante car elle facilite l'approvisionnement en fumier, en écume ou en chaux. Ces amendements organiques et minéraux épandus sur les jeunes cannes lors de la plantation permettent un enrichissement minéral du sol ainsi qu'une amélioration de sa structure. La chaux permet aussi d'atténuer l'acidité des andosols.

De nombreux éleveurs mettent gratuitement leur fumier à disposition des agriculteurs s'ils en assurent le transport. De même, l'écume est disponible gratuitement à la sortie des usines sucrières. Cependant, seuls les agriculteurs du groupe 4B, disposant d'un moyen de transport sont capables d'assurer cette fonction d'approvisionnement. Les autres exploitants (groupes 1, 2, 3 et 4A), qui doivent faire appel à un transporteur, limite considérablement les apports d'amendements. Un problème identique se pose pour l'approvisionnement en boutures, notamment lorsque l'agriculteur souhaite acquérir une nouvelle variété.

La main-d'œuvre

Pour les planteurs, il devient de plus en plus difficile de trouver de la main-d'œuvre pour la coupe de la canne à sucre. Cette raréfaction de l'offre est liée, selon les agriculteurs, à l'instauration du RMI. Le coût de la main-d'œuvre s'en trouve doublé depuis 10 ans, les périodes de travail de la main-d'œuvre temporaire sont aussi plus irrégulières car fonction de leur disponibilité financière. La qualité de leur travail fait souvent défaut. Beaucoup d'agriculteurs se plaignent d'une telle situation.

Face à ce problème, certains agriculteurs, principalement « les traditionnels » limitent les surfaces plantées en canne à sucre et les ajustent à la main-d'œuvre familiale disponible (groupe 1B notamment). D'autres prennent le risque de maintenir une plus grande surface en canne à sucre, quitte à ne pas pouvoir récolter la totalité faute de main-d'œuvre. Ce problème est particulièrement important pour les agriculteurs du groupe 4A. Les agriculteurs les moins exposés à ces problèmes sont notamment ceux du groupe 4B, qui ont la possibilité de disposer d'une main-d'œuvre fidèle en échange de prestations de service ou de la mise à disposition d'une parcelle.

Par ailleurs, la main-d'œuvre journalière est souvent embauchée de façon illégale pour assurer la coupe. Ceci favorise d'une part, les coupeurs de canne, le plus souvent bénéficiaires du RMI, qui ne voient pas le montant de leur RMI diminuer, et d'autre part, les exploitants agricoles, qui peuvent ainsi économiser les charges sociales relatives à cette main-d'œuvre. Cette situation illégale est bien entendu néfaste, aussi bien pour les chefs d'exploitation que pour les ouvriers agricoles, car les uns comme les autres ne sont ni protégés, ni assurés.

La gestion des travaux culturaux dans les exploitations diversifiées

Des problèmes de gestion des travaux culturaux émergent lors de la conduite d'activités multiples surtout pour les agriculteurs dont le niveau de formation est faible. Certaines opérations (récolte et cuite du géranium, récolte de légumes ou de fruits...) peuvent être privilégiées au détriment de la réalisation des travaux de fertilisation et de désherbage.

Une trésorerie insuffisante

Beaucoup d'exploitations en monoculture de canne à sucre ou en diversification rencontrent des problèmes de gestion de la trésorerie. Ils sont particulièrement nombreux dans les groupes 2A, 3 et 4A. Les revenus issus de la canne sont, en effet, perçus durant une courte période de l'année. Les cultures de diversification exigent un degré de maîtrise technique suffisant et sont très risquées, que se soit en terme de production (aléas) ou de vente. La première avance versée par les industriels est en grande partie reversée aux prestataires de service pour le transport des cannes ou à la main-d'œuvre temporaire pour la coupe. Le complément de revenu ainsi que les subventions, qui constituent près de la moitié de la valeur ajoutée nette totale de la culture, sont perçus aux mois de décembre et de janvier. Ces entrées d'argent déterminent l'achat des intrants et donc la période de leur application sur la culture. Des retards par rapport au déroulement des événements climatiques peuvent alors être enregistrés. Par ailleurs, les crédits et les impôts fonciers doivent être payés en décembre avant que les agriculteurs perçoivent les revenus issus de la canne à sucre. Dans ces conditions, certains doivent avoir recours à un crédit bancaire à court terme pour s'acquitter de ces charges en temps voulu.

Afin de résoudre ce problème de trésorerie, certains agriculteurs des groupes 1B, 2B, 3 et 4 optent souvent pour la diversification. Cette dernière est source de revenus plus réguliers au cours de l'année si, du moins, les problèmes de production et de vente, soulignés plus haut, sont résolus.
On peut noter que certains planteurs produisant de la canne à sucre en monoculture (groupe 2A) ont fait part d'un sentiment d'injustice par rapport aux RMIstes. En effet, lors des quelques mois qui précèdent la coupe, les planteurs ne disposent d'aucune ressource financière pour répondre aux besoins de leur famille. A cette période de l'année, aucun travail n'est nécessaire dans la canne à sucre. Cette situation favorise la comparaison avec les RMIstes : aucun ne travaille, l'un perçoit un revenu régulier, pas l'autre...alors que le revenu annuel global n'est pas forcément plus attractif avec la culture de la canne.

Des problèmes agronomiques liés au désherbage

Pour les agriculteurs qui n'assurent plus le sarclage manuel de la canne, il est devenu fondamental d'utiliser au mieux les désherbants chimiques. Or, les connaissances relatives à la bonne utilisation de ces produits (nature, dosages, périodes les plus propices à l'élimination des mauvaises herbes) font souvent défauts. Les agriculteurs du groupe 4A sont souvent concernés par ce problème. Les exploitants ont alors tendance à remettre en question l'efficacité du produit plus que leur savoir-faire, et l'idée d'une formation agricole sur le désherbage n'est pas envisagée. Elle est d'ailleurs souvent vécue par les agriculteurs comme une contrainte.

VI. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SOLE CANNIERE

A partir des objectifs des agriculteurs, du fonctionnement et des problèmes des exploitations de chaque groupe, les tendances d'évolution propres à chacun d'eux peuvent être dégagées. Les trajectoires futures des petites exploitations, dont le revenu est inférieur au seuil minimal de viabilité économique (voir *infra*), seront particulièrement analysées. Dans un deuxième temps, des scénarios seront développés en fonction de trois hypothèses : (1) aucune action spécifique n'est menée dans les Hauts de l'Ouest, (2) le programme d'action proposé au chapitre suivant est mis en place et (3) une variété de canne d'altitude performante est créée et diffusée.

6.1. Scénario lié à une poursuite du contexte actuel de production

Un premier scénario a tout d'abord été construit à partir des perspectives d'évolution émises par les agriculteurs enquêtés dans le cas où le contexte de production actuel se maintiendrait. Les résultats ont été validés par les trajectoires passées des exploitations. La figure 5 présente les différentes possibilités d'évolution des exploitations agricoles des groupes typologiques.

Groupe 1A

Vu les objectifs des exploitations du groupe 1A (canne pour valoriser l'espace), visant à couvrir au moins les frais de cultures, elles devraient se maintenir dans leur état actuel si l'environnement ne fluctue pas. Si le terrain devient, par contre, constructible, il est fort probable que la culture de canne à sucre soit délaissée au profit d'un investissement immobilier. Il est possible également que si le chef d'exploitation perd son travail extérieur, il valorise son exploitation agricole. L'exploitation évoluerait alors vers les groupes 1B, 3 ou 4A selon la superficie disponible et les objectifs de l'exploitant.

Groupe 1B (petites exploitations diversifiées)

L'analyse des objectifs et des projets des agriculteurs montre que ces exploitations vont se développer de manière à augmenter leur revenu agricole. La voie privilégiée est celle de la consolidation des productions de diversification. Celle-ci passe par l'amélioration des itinéraires techniques, la mise en place d'une nouvelle production ou une meilleure valorisation de la vente des produits. Les projets les plus fréquemment rencontrés concernent l'élevage. Les exploitants dont la production principale est le géranium conduit de manière intensive (au-dessus de 800 mètres) envisagent souvent d'agrandir les surfaces de cette culture au détriment de la canne à sucre, du moins si les prix du kg d'essence se maintiennent. Dans ce cas, et si les exploitants disposent de moins de 2 ha/UTA, la canne à sucre peut totalement disparaître ; ce changement est l'œuvre direct de l'exploitant ou de son successeur qui reprendra l'exploitation avec l'aide de la DJA. Si les exploitants disposent, par contre, d'une plus grande surface, l'équilibre entre la production de canne et de géranium peut être maintenu.

Groupes 2A et 2B (exploitations traditionnelles)

➪ **Evolution à court terme**

A court terme, les agriculteurs des groupes 2B (canne-géranium) situés au-dessus de 750 mètres d'altitude peuvent être amenés à diminuer, voire supprimer, la canne à sucre au profit du géranium si les prix de l'essence sont garantis. Actuellement, dans ce groupe, la canne à sucre est encore considérée comme assurant une sécurité de revenu. En effet, beaucoup d'entre eux ont développé la culture de la canne à sucre dans les années 1992 lorsque le prix du géranium a fortement baissé.

Figure 5. Perspectives d'évolution des exploitations agricoles des groupes typologiques dans le contexte actuel de production.

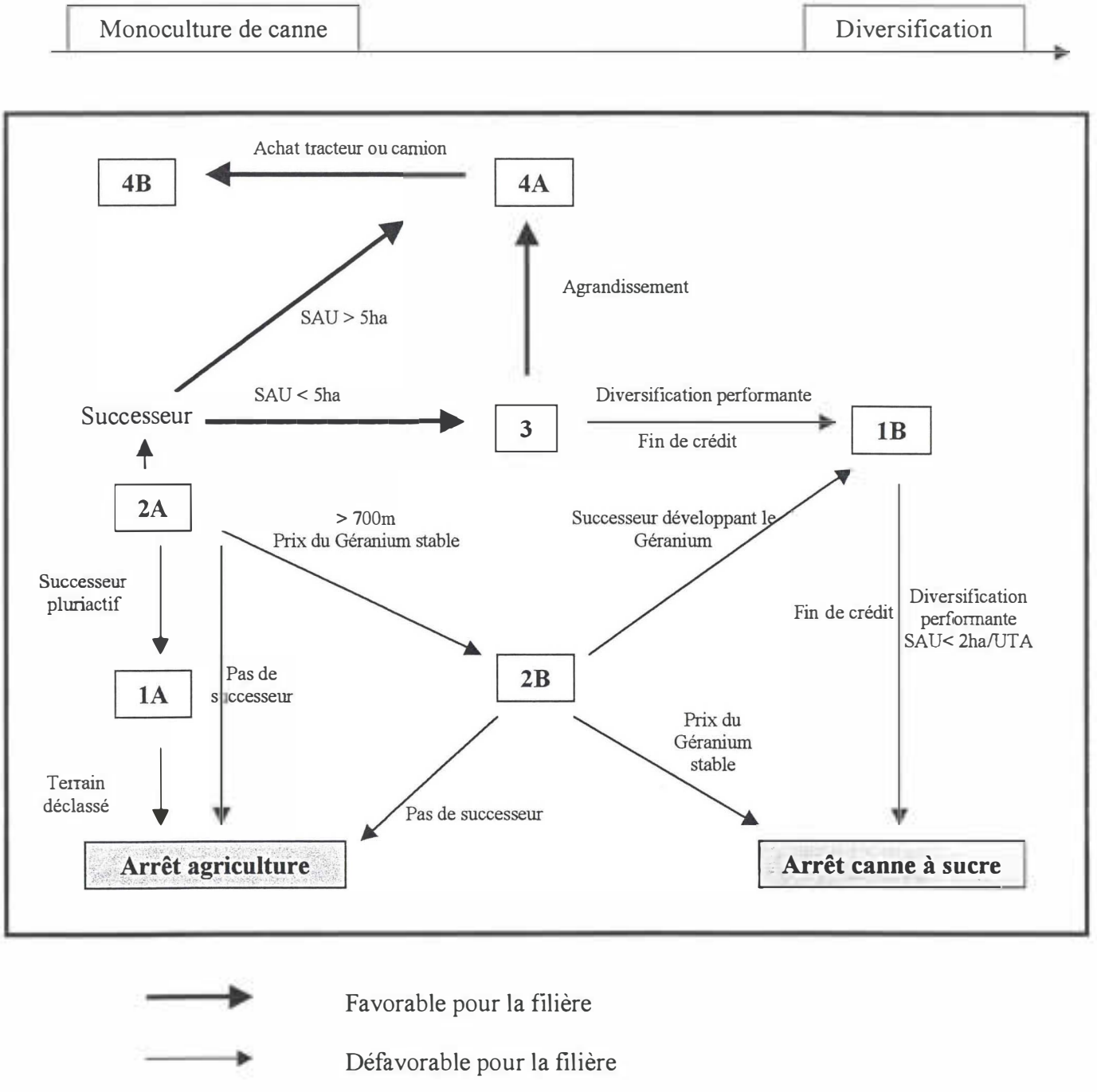

Si les agriculteurs retrouvent la confiance dans cette culture, les surfaces plantées en canne à sucre vont inexorablement se réduire. Les exploitations de plus grandes superficies continueront à cultiver la canne à sucre et le géranium. Les exploitations du groupe 2A (monoculture de canne) évolueront vers le groupe 2B.

➪ **Evolution à long terme en fonction de la présence ou non d'un successeur**

A plus long terme, l'évolution de l'exploitation sera davantage conditionnée par la présence ou non d'un successeur. Celle-ci est notamment liée au mode de faire valoir. En effet, les exploitations en faire valoir direct ont le plus souvent un successeur, contrairement aux autres.
Les exploitants qui n'ont pas de successeur ne formulent aucun objectif particulier concernant leur exploitation. Ces exploitations sont donc vouées à disparaître dès que le chef d'exploitation prendra sa retraite. Les exploitants qui sont propriétaires de leur terrain (30 % des cas) espèrent qu'un de leurs enfants prendra la succession. Beaucoup de ces jeunes sont actuellement en formation ou projettent de se former, dans le but de bénéficier de la DJA.
Les jeunes agriculteurs qui succéderont à leur père s'orienteront majoritairement, d'après leur déclaration, vers la diversification des productions (notamment l'élevage, les productions maraîchères, le tourisme rural par la construction de gîtes ruraux), en gardant cependant la canne et/ou le géranium comme culture pivot. Les éventuelles friches seront mises en culture.
Les exploitations à base de canne à sucre (anciens 2A) se classeront alors dans les groupes 3 ou 4A selon que la superficie de l'exploitation est inférieure ou supérieure à 5 ha. Les exploitations du groupe 2B (canne - géranium) qui conserveront et développeront la culture de géranium (en plasticulture) évolueront vers des exploitations du type 1B (diversifiées). Il se peut même que la canne à sucre soit totalement supprimée si la surface de l'exploitation est inférieure à 2 ha/UTA.
Certains jeunes qui vont assurer la succession d'exploitants du groupe 2A (monoculture de canne) ont pour projet d'agrandir l'exploitation afin de disposer de plus de 5 ha de canne à sucre, surface considérée à juste titre comme le minimum viable en monoculture. Les exploitations se classeront alors dans le groupe 4A.
Enfin, si le terrain en propriété est transmis à un descendant alors que celui-ci a un travail extérieur, il est possible que le terrain soit conservé avec la canne à sucre, évoluant alors vers le groupe 1A.

Groupe 3

La majorité des exploitants de ce groupe cherche à augmenter leur revenu agricole. Les projets qui en résultent vont être mis en place par les exploitants eux-mêmes s'ils sont jeunes ou par un successeur s'ils sont proches de la retraite. Ceux-ci ont, en effet, tous, un successeur qui reprendra l'exploitation dès l'acquisition des diplômes nécessaires à l'obtention de la DJA.
Bien que les partenaires incitent fortement les jeunes agriculteurs à planter de la canne à sucre pour assurer un revenu minimum permettant la viabilité des exploitations et le remboursement d'éventuels crédits sur le terrain, la majorité des agriculteurs de ce groupe ont l'intention de consolider les productions de diversification existantes et/ou d'en installer de nouvelles (maraîchage, géranium sous plastique, élevage). Le développement de ces productions se fera au détriment de la canne à sucre. La sole cannière pourra cependant être agrandie suite à l'obtention d'un nouveau terrain si la surface actuelle est trop petite (moins de 2 ha). Si les productions de diversification permettent de dégager une valeur ajoutée nette élevée et relativement stable, ces exploitations évolueront vers le groupe 1B. Dans le cas contraire, les exploitations resteront dans le groupe 3. Une autre possibilité d'évolution de ces exploitations est celle d'agrandir les superficies pour planter une surface plus importante en canne à sucre. L'exploitation s'oriente alors vers le groupe 4A. Cette possibilité est toutefois peu souvent envisagée vu les difficultés, selon les agriculteurs, d'acquérir un nouveau terrain.

Il semble donc que le groupe 3 soit une étape de transition vers les groupes 1B ou 4A. Cette étape assure une certaine sécurité à l'exploitant pendant les premières années de sa carrière, l'importance de la diversification étant fonction de la performance des systèmes de production mis en place. La fin des remboursements des crédits se présente souvent comme une étape déterminante marquant l'évolution de ces exploitations vers le groupe 1B.

Groupes 4A et 4B

Les exploitations des groupes 4A et 4B semblent correspondre à un stade final d'évolution. Les chefs d'exploitation ont cependant tous des projets d'avenir dans le but d'augmenter leur revenu. Ils s'informent des techniques innovantes et de l'évolution des marchés, prêts à saisir les opportunités.
Les exploitations de ces deux groupes conserveront toujours la canne à sucre comme culture pivot. Les chefs d'exploitation disposant d'une surface inférieure à 15 ha ont tendance à augmenter la part de la diversification, notamment une fois la phase d'installation et les remboursements des crédits terminés. A l'inverse, les exploitants disposant de plus de 15 ha conserveront un système de monoculture de canne à sucre. L'investissement dans un tracteur ou dans un camion est parfois envisagé par les exploitants du groupe 4A, leur permettant ainsi d'évoluer vers le groupe 4B.

6.2. A court terme : scénarios dans le cas de la mise en œuvre du programme d'action proposé au chapitre suivant

Nous citons ici brièvement les grands objectifs du programme d'action qui sera précisé dans le chapitre suivant. Le scénario exclu, dans un premier temps, l'usage d'une variété de canne à sucre mieux adaptée au contexte écologique des Hauts. Par contre, l'amélioration des performances économiques est recherchée au travers d'une augmentation de rendement (utilisation d'amendements organiques et chimiques, désherbage approprié), par une meilleure gestion du système d'exploitation ainsi que par le développement de réponses collectives aux problèmes rencontrés. Les actions veulent également favoriser une réduction des inégalités entre exploitations des Hauts, celles de moyenne altitude et celles des bas.
L'impact d'un tel programme (représenté à la figure 6) en terme d'accroissement des surfaces en canne sera vraisemblablement faible. Il sera, par contre, plus net sur les groupes 2A, 3 et 4A en améliorant les résultats économiques des exploitations. Les actions peuvent diminuer les phénomènes d'abandon de l'agriculture par les exploitants de type 2A et limiter le phénomène de diversification au profit de la canne. Notamment, pour les exploitations de 4 à 5 ha, elles peuvent favoriser un passage au groupe 4A au détriment du groupe 1B.

6.3. A moyen terme : scénarios dans le cas de la création d'une variété de canne performante pour les Hauts.

Ce scénario est basé sur l'hypothèse selon laquelle le programme d'action présenté au chapitre suivant est mis en place et qu'une ou plusieurs variétés de canne à sucre adaptées aux conditions écologiques d'altitude ont pu être sélectionnées (autorisant des rendements moyens à l'ha de 70 T pendant les cinq premières années du cycle) et diffusées. Les perspectives d'évolution sont synthétisées à la figure 7.

Des marges nettes de 14 000 à 15 000 F à l'ha peuvent ainsi être obtenues sur des sols présentant une bonne fertilité. Parallèlement, la canne ainsi que la diversification se sont développés dans le périmètre irrigué de l'antenne IV, la diversification étant d'ailleurs partiellement entrée en concurrence avec les cultures maraîchères des Hauts.

Figure 6. Perspectives d'évolution des exploitations agricoles des groupes typologiques dans le cas de la mise en œuvre du programme d'action proposé.

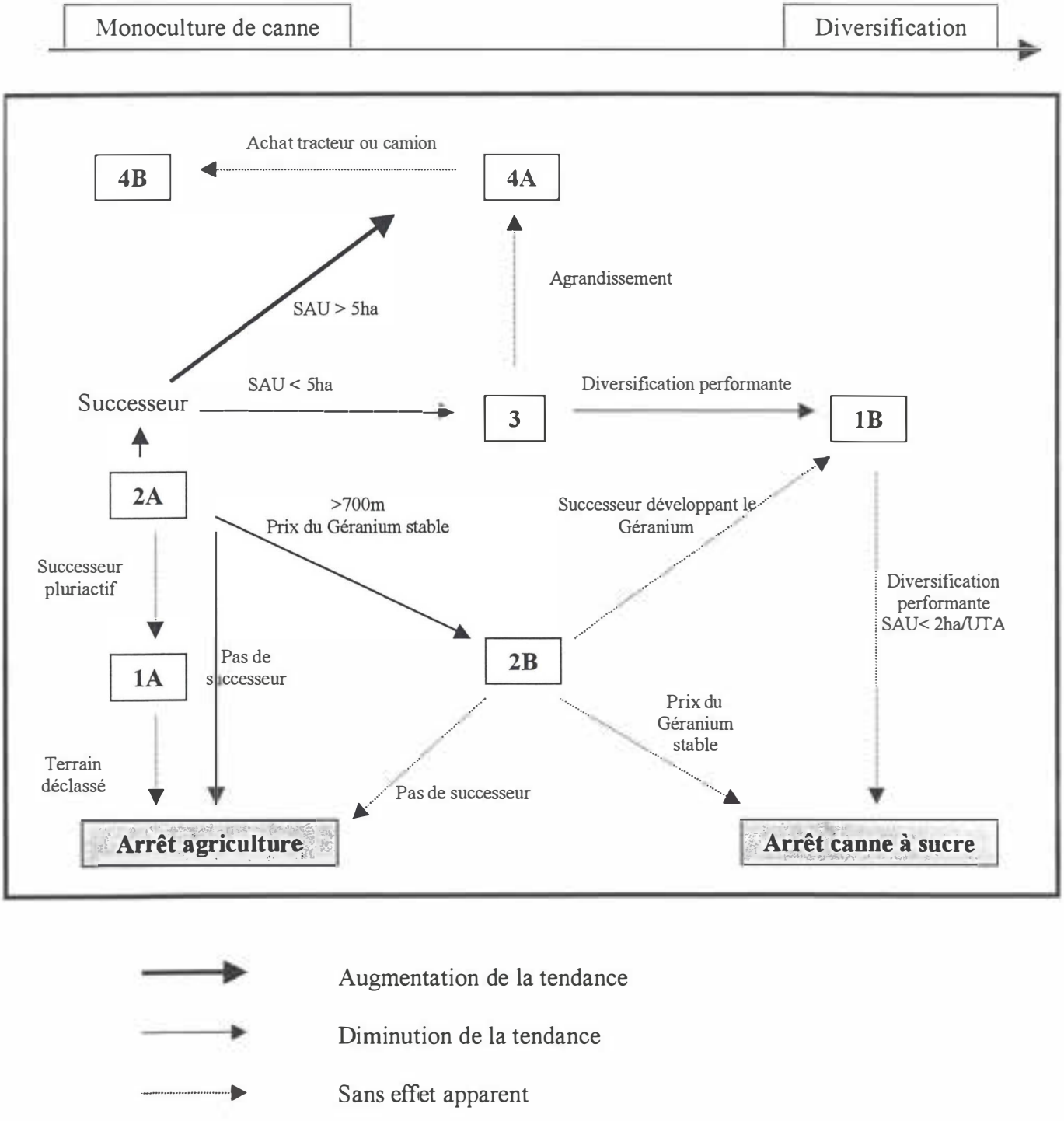

Augmentation de la tendance

Diminution de la tendance

Sans effet apparent

Figure 7. Perspectives d'évolution des exploitations agricoles des groupes typologiques dans le cas de la création d'une variété de canne plus performante.

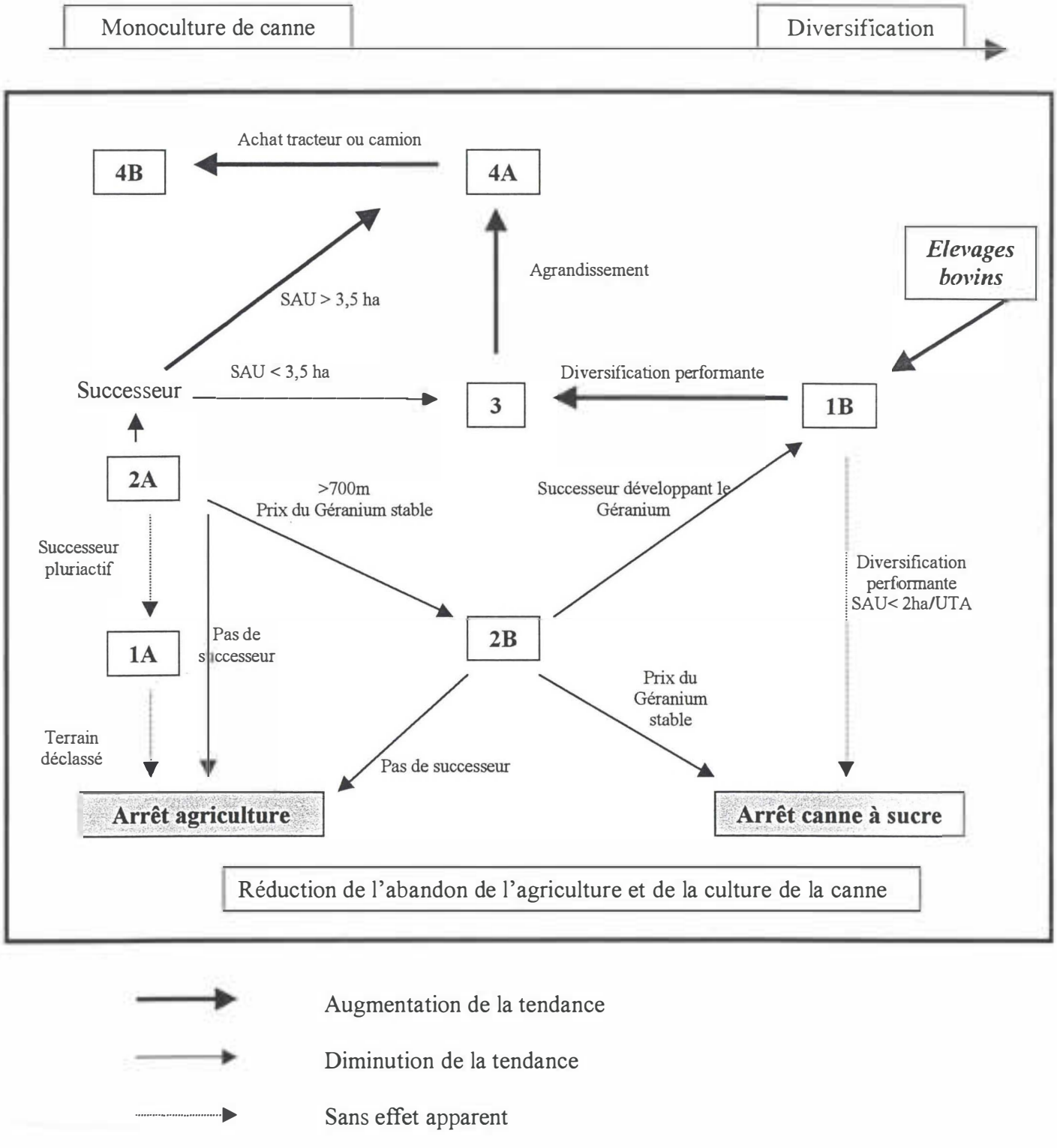

Dans cette zone, la culture de géranium s'est relancée jusqu'à atteindre sa limite de production en fonction du marché international qui reste limité (15 T d'essence par an au maximum). Enfin, les élevages extensifs ont atteint leur limite d'agrandissement du fait de la faible disponibilité en foncier.

Ces différentes hypothèses modifient la surface minimale de viabilité économique d'une exploitation en monoculture de canne à sucre. Elle passe environ de 5,0 ha à 3,5 ha. Une bonne partie des exploitations de type 2A (de type traditionnel) et 3 (pivot canne) vont donc tendre vers un fonctionnement de type 4A. Cette évolution risque de limiter la diversification au sein du groupe 2A lorsque la surface est supérieure à 3,5 ha. Par contre, on peut penser que le groupe 3 continuera son évolution vers la diversification dans le cas de performances techniques et économiques intéressantes (vers le groupe 1B – exploitations diversifiées).

L'intérêt accru pour la culture de la canne à sucre entraîne la limitation des surfaces plantées en géranium. On peut s'attendre à une réduction de la tendance actuelle orientant les exploitations de type 2A vers le type 2B et du type 2B vers l'arrêt de la canne. Par contre, l'effet sur les exploitations qui ont tendance à abandonner l'agriculture et qui est lié avant tout à l'existence d'un successeur, sera plus modéré.

Enfin, on peut envisager la reprise de la culture de la canne à sucre par les élevages bovins extensifs (certains actuellement ont déjà choisi cette voie pour stabiliser leur exploitation) d'où la création de nouvelles superficies en canne au-dessus de 900 m d'altitude.

En conclusion, les effets auxquels on peut s'attendre suite la mise en place d'un tel programme d'action sont :

- une légère réduction de l'abandon de l'agriculture,
- une réduction de l'arrêt de la culture de la canne à sucre,
- la création de nouvelles superficies en canne à sucre en zone d'élevage,
- un accroissement des volumes produits,
- une légère réduction de la diversification sauf pour un faible taux d'agriculteurs performants dans ce domaine.

VII. PROGRAMME D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CANNE A SUCRE DANS LES HAUTS DE L'OUEST

L'étude menée dans les Hauts de l'Ouest montre la diversité des stratégies développées par les producteurs de canne à sucre, la nature très variable des problèmes qu'ils rencontrent et, en conséquence, les perspectives d'évolution diversifiées de chaque groupe d'exploitation. Certains problèmes sont communs à l'ensemble des exploitations, d'autres particuliers à certains groupes. Un programme d'action envisagé devra donc tenir compte de la spécificité des Hauts de l'Ouest mais aussi se décliner différemment selon les groupes d'exploitations concernées.

Nous présentons tout d'abord les enjeux et les objectifs du programme d'action puis, dans un deuxième temps, les actions générales à conduire. Enfin, des fiches actions pour le court terme (2000-2001) sont proposées comme outils de réflexion pour l'ensemble des partenaires concernés.

7.1. Enjeux du développement de la canne à sucre dans les Hauts de l'Ouest

Le périmètre envisagé est celui de l'OGAF des Hauts de l'Ouest, à l'exception des actions d'encouragement à la création de pépinières qui sont élargies au périmètre irrigué de l'antenne IV.

Il est nécessaire de considérer le développement de la canne à sucre dans les Hauts de l'Ouest d'une manière globale en intégrant de manière conjointe les différents aspects sociaux, techniques, organisationnels et économiques. L'objectif général d'un programme d'intervention doit concourir :

- à maintenir de façon durable le plus grand nombre d'exploitations dans la zone (enjeu social et d'aménagement global). La canne à sucre peut être un atout qu'il s'agit de valoriser, d'autant plus qu'un grand nombre d'exploitations dans la zone sont fragilisées par leur petite surface.
- au maintien de la filière canne à la Réunion et ainsi préserver le rôle pivot tenu par cette culture pour une grande part des exploitations de la zone (enjeu économique), la typologie présentée précédemment montre que la canne à sucre joue un rôle déterminant dans de nombreuses exploitations des Hauts de l'Ouest.

Les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest sont, par ailleurs, victimes d'inégalités par rapport aux autres planteurs de l'île. Ces inégalités résultent de l'éloignement par rapport aux centres de réception qui engendre des coûts de transport plus élevés. Les fortes pentes ne permettent pas non plus la mécanisation de la coupe. Celle-ci constitue une tâche pénible, très exigeante en main-d'œuvre, qui engendre un coût de production élevé. Enfin, la sécheresse et l'altitude limitent les rendements, ceux-ci étant deux fois inférieurs à ceux obtenus dans l'Est, pour une même charge de travail. Des soutiens spécifiques destinés aux planteurs des Hauts de l'Ouest permettraient d'atténuer ces inégalités.

Enfin, le développement de la canne à sucre dans les Hauts de l'Ouest peut être favorisé par la mise en place d'outils d'accompagnement adaptés à chaque groupe d'exploitations.

7.2. Objectifs d'un programme d'actions conduit pour les planteurs de canne des Hauts de l'Ouest

Atténuer les inégalités entre les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest et ceux des Bas

Cet objectif peut être atteint au travers des actions suivantes :

1. En équilibrant les coûts de transport.
2. En recherchant des solutions pour l'organisation de la récolte.
3. En améliorant l'intérêt économique de la canne à sucre pour les petites structures non éligibles aux aides économiques et sociales.

Favoriser l'augmentation des rendements

1. Par l'utilisation de boutures de qualité et de variétés de canne adaptées.
2. Par une meilleure gestion de la trésorerie (permettant l'achat des intrants à la période optimale).

3. Par la mise en œuvre d'itinéraires techniques adaptés au contexte et destinés à :
   - réussir la plantation,
   - rechercher une densité optimale,
   - maintenir la fertilité du terrain,
   - contrôler les mauvaises herbes.

Favoriser l'augmentation des surfaces plantées en canne à sucre

Par :
1. L'amélioration des voiries et des infrastructures.
2. La récupération de terres incultes.
3. La sensibilisation et la communication.
4. Un matériel végétal plus adapté.
5. La conduite d'une opération d'expérimentation et de démonstration.

Prendre en compte la diversité des stratégies et des systèmes d'exploitation mis en place

1. Mettre en œuvre des analyses globales d'exploitation en préalable d'actions techniques.
2. Moduler les actions présentées ci-dessous en fonction des groupes identifiés.

7.3. Moyens à mobiliser pour atteindre ces objectifs

La sensibilisation et l'information des planteurs

Les actions suivantes devraient être prévues :
- conduire une campagne de communication autour de la culture de la canne à sucre, de ses enjeux, des perspectives, des expériences réussies,
- démontrer les différents avantages que peut avoir la canne à sucre pour l'exploitation,
- organiser des rencontres entre planteurs de canne et usiniers.

L'animation de groupes de planteurs de canne pour la recherche de solutions collectives

Une mise en place de groupes de réflexion (type GERDAL) peut être prévue autour de 15 à 20 planteurs situés sur des terroirs particuliers afin de les mobiliser autour des problèmes spécifiques qu'ils rencontrent. Une meilleure organisation des périodes de plantation et de récolte pourraient être trouvée à partir d'une coordination plus efficace avec la CUMA. Celle-ci pourrait déboucher sur la mise en place d'une entraide pour la récolte ou la structuration de groupement d'employeurs. D'une manière idéale, ce type d'action pourrait être conduit dans le cadre d'une formation.

La formation

Divers types de formations peuvent être proposés :
- des formations techniques axées sur les thèmes suivants : maîtrise des mauvaises herbes, itinéraires techniques adaptés pour la production de canne à sucre dans les Hauts, gestion des ressources financières et prévision des actions à conduire sur l'exploitation.
- des formations à la mise en place de CTE en zone canne (cf. fiche argumentaire ci-jointe), à fortiori plus globale.

Des incitations financières

Les incitations financières peuvent revêtir différents aspects :

- aide au transport pour un agriculteur qui fait appel à un transporteur. Cette aide doit être proportionnelle à l'éloignement des parcelles par rapport à la balance la plus proche,
- aide à la trésorerie (avance de trésorerie sous forme de prêt à taux zéro) ou avances sur les aides économiques et sociales,
- aide à la replantation de canne à sucre à partir de 5 ans,
- aide à l'achat et au transport de matière organique destinée à la replantation de canne à sucre,
- aide à la réalisation de la fumure de fond avant la plantation,
- aides collectives éventuelles dont une aide à la mise en place d'un groupement d'employeurs, d'un groupement pour l'utilisation de matériels en commun ou à la remise en état de chemin.

La recherche d'innovations adaptées aux conditions des Hauts de l'Ouest

Des essais doivent être menés sur :

- des variétés adaptées à la zone, de 700 à 1200 m d'altitude,
- de nouveaux itinéraires techniques (cycles plus longs de 16 à 24 mois, augmentation des densités)...

Impliquer les élus locaux dans les problèmes d'aménagement

De nombreux producteurs espèrent, à partir d'une modification du POS, pouvoir vendre leur terre à des prix intéressants. Ces stratégies foncières limitent le rôle de la canne à sucre à une occupation de l'espace. Une solution efficace pour répondre à ce problème ne se trouvera qu'à partir d'une implication réelle des élus locaux dans les problèmes d'aménagement et de développement de la filière.

7.4. Programme d'actions à court terme : fiches actions 2000/2001

Un tableau 5, repris ci-après, présente la relation entre les actions proposées et les groupes d'agriculteurs de la typologie.
Hormis certaines actions qui doivent s'inscrire dans la durée, telles que la recherche de nouvelles variétés de canne, nous proposons quelques actions qu'il serait possible de mettre en place dès cette année. Ces propositions doivent bien entendu être discutées avec l'ensemble des partenaires.

Enjeux	Objectifs		Groupe cible	Programme d'action	Groupe cible
- Maintenir de façon durable le plus grand nombre d'exploitations dans la zone (enjeu social et d'aménagement global). En cela la canne à sucre peut être un atout qu'il s'agit de valoriser. - Permettre conjointement le maintien de la filière canne à la réunion et ainsi préserver le rôle pivot tenu par cette culture pour une grande part des exploitations de la zone (enjeu économique).	**Atténuer les inégalités entre les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest et ceux des Bas**	En équilibrant les coûts de transport En recherchant des solutions pour l'organisation de la récolte En améliorant l'intérêt économique de la canne à sucre pour les petites structures non éligibles aux aides économiques et sociales.	2A, 2B, 3 et 4A 1A, 2A, 2B	Aide au transport Aide à la trésorerie	2A,2B, 3, 4A 2A, 2B, 3, 4A
	Favoriser l'augmentation des rendements	Par l'utilisation de boutures de qualité Par l'utilisation de variétés de canne adaptées Par la mise en œuvre d'itinéraires techniques adaptés au contexte -Réussir la plantation -Rechercher une densité optimale -Maintenir la fertilité du terrain -Contrôler les mauvaises herbes Par une meilleure gestion de la trésorerie	2A, 2B, 3 et 4A	-Aide à la replantation à partir de la cinquième année avec des boutures de qualité et en réalisant la fumure de fond conseillée par l'analyse de sol, des apports de matière organique et si possible et si nécessaire une irrigation d'appoint (cahier des charges à joindre en annexe) -Aide à l'investissement pour la fumure de fond avant la plantation : subvention (50 %) et prêt sur 50 à 100 % de l'investissement à taux de 0% -Aide à la mise en place de pépinières de production de boutures La recherche d'innovations adaptées aux conditions des Hauts de l'Ouest -Essais de nouveaux itinéraires techniques (cycles plus longs de 16 à 24 mois, augmentation des densités)…	2,3, 4A 2, 3, 4A Antenne IV, 4A et 4B Tous
	Favoriser l'augmentation des surfaces plantées en canne à sucre	Voirie, infrastructure Récupération de terres incultes Sensibilisation, communication Matériel végétal plus adapté Expérimentation démonstration	Tous	Essais de variétés adaptées à la zone, de 700 à 1200 m d'altitude	Tous
	Prendre en compte la diversité des stratégies et des systèmes d'exploitation mis en place	Analyses globales d'exploitation en préalable d'action techniques Moduler les actions présentées ci-dessous en fonction des groupes identifiés.	Tous	Formation « aide à la mise en place de CTE pour les petites exploitations de canne dans les Hauts de l'Ouest »	2A, 3 essentiellement

Tableau 5. Enjeux, objectifs des actions et relations entre les actions proposées et les groupes d'agriculteurs de la typologie.

Les actions proposées sont :

1. Incitations financières

-aide au transport,

-aide à la trésorerie,

-aide à la replantation à partir de la cinquième année avec des boutures de qualité et en réalisant la fumure de fond conseillée par l'analyse de sol, des apports de matière organique et si possible et si nécessaire, une irrigation d'appoint (cahier des charges à joindre en annexe),

-aide à l'investissement pour la fumure de fond avant la plantation : subvention (50 %) et prêt sur 50 à 100 % de l'investissement à taux de 0%,

-aide à la mise en place de pépinières de production de boutures.

2. Actions de formation et d'animation

-formation « aide à la mise en place de CTE pour les petites exploitations cannières dans les Hauts de l'Ouest »

Le détail des actions proposées est présenté sous forme de fiches-action reprises en annexe.

VIII. CONCLUSION

L'étude des stratégies liées à la culture de la canne à sucre dans les Hauts de l'Ouest a été menée à partir d'un échantillon de 72 exploitations, appréhendant la diversité des agriculteurs. Cet échantillon n'est cependant pas statistiquement représentatif de la population agricole de la zone d'étude. Il semble que les groupes 1B, 3 et 4 (exploitations à pivot diversification et grandes exploitations à pivot canne) aient été particulièrement favorisés au détriment des exploitations du groupe 1A et 2 (traditionnelles). Les proportions de chaque groupe dans l'échantillon ne reflètent donc pas la réalité.

La canne à sucre, un élément important de durabilité pour les exploitations des Hauts de l'Ouest

L'étude a montré la diversité des rôles de la culture et des systèmes de production intégrant la canne à sucre. De la simple fonction d'occupation de l'espace à la culture pivot de l'exploitation agricole, la canne à sucre procure une sécurité des revenus, permet de rembourser des crédits ou constitue une garantie bancaire. Ceci résulte d'avantages indéniables que présente la culture : commercialisation assurée à un prix garanti, résistance à la sécheresse et aux cyclones, exigence en travail sur une courte période de l'année, laissant du temps disponible pour la réalisation d'autres activités. Cette sécurité des revenus est un facteur incontestable de durabilité des exploitations. Cependant, le revenu qu'elle génère, souvent faible, est réparti sur de courtes périodes, incitant de nombreux exploitants à diversifier leurs productions.

La diversification apparaît dans certains cas, et de manière un peu paradoxale, au maintien de préservation d'un potentiel de production de canne dans les Hauts. C'est particulièrement le cas pour les exploitations du groupe 1B (petites exploitations diversifiées) où les cultures de diversification, dont les revenus sont plus élevés et plus réguliers sur l'année, stabilisent la production de canne à sucre. La complémentarité entre la canne et les cultures de diversification doit donc être recherchée. Intégrer la diversité des situations dans un programme d'aide aux agriculteurs nous semble aussi un élément important d'efficacité car mieux adapté aux problèmes spécifiques de chacun des groupes d'agriculteurs.

Une production en pleine évolution

La production de la canne à sucre dans les Hauts de l'Ouest est en pleine évolution. La culture traditionnelle est en nette régression (cas du groupe 2). Les pratiques de cultures développées sont moins contraignantes car la qualité de vie prend davantage d'importance. Les agriculteurs y consacrent moins de temps, engagent de la main-d'œuvre pour la coupe et n'effectuent que les travaux dont la productivité est suffisante. Ainsi, le dépaillage, le sarclage et le chargement manuels des cannes à sucre ne sont plus effectués. Les rendements moins élevés qui en résultent sont compensés par un agrandissement des exploitations (groupe 4). Dans le cas de surfaces plus limitées, la diversification (y compris la pluriactivité) permet d'augmenter le revenu agricole (cas du groupe 3). Ce dernier semble d'ailleurs être en transition vers le groupe 1B (exploitations diversifiées) ou 4 (grandes exploitations en canne) selon la performance économique de la diversification et de la disponibilité en foncier.

Un équilibre à trouver

Favoriser le développement d'exploitations du groupe 4 est avantageux pour la filière mais permettra à un plus faible nombre d'agriculteurs d'accéder à la terre. Une évolution des exploitations vers le groupe 1B pose le problème de la maîtrise technique des productions de diversification et de la valorisation des produits sur le marché local ou d'exportation. Au regard de ces éléments, un équilibre doit être trouvé (1) sur la surface des exploitations afin d'atténuer leur fragilité économique et autoriser l'accès à la terre au plus grand nombre (2) entre le développement d'exploitations à pivot canne à sucre et petites exploitations diversifiées.

Des situations non favorables pour la filière

Il est surprenant de remarquer l'importance du nombre d'exploitations du groupe 1 A, où la canne à sucre n'a qu'une fonction d'occupation de l'espace. Elles représentent, en effet, plus de 11 % des exploitations enquêtées. Les faibles rendements en canne à sucre obtenus par ces « exploitants » dont les stratégies sont avant tout patrimoniales, ne sont pas favorables pour la filière. Elles limitent également l'emploi en empêchant l'installation d'agriculteurs. Ce problème ne peut être réglé qu'au travers d'une approche globale en insérant les élus des communes dans la réflexion (concernant le statut des terres) et en intégrant les représentations particulières des agriculteurs liées au rapport à la terre.

Le groupe 2 (« les traditionnels ») rassemble le plus grand nombre d'exploitations (33,3 % de l'échantillon), mais l'âge avancé des exploitants implique la disparition de ce groupe d'ici quelques années. Il serait avantageux pour la filière canne d'encourager cette production chez les jeunes agriculteurs qui s'installeront sur les terres. Un travail particulier concernant la représentation qu'ont les jeunes de la culture doit être mené. Il semble, en effet, que la canne à sucre garde une image négative liée à la société de plantation.

Des perspectives

Les CTE, privilégiés par la nouvelle loi d'orientation agricole, et actuellement mis en place à La Réunion, sont des outils propices à une réflexion sur l'aménagement du territoire des Hauts ainsi que sur la durabilité des exploitations en canne et sur celle de la filière. En effet, les objectifs de la filière ne se mesurent plus seulement en tonnes de sucre mais au travers d'autres enjeux que sont l'emploi, l'aménagement du territoire, l'énergie, l'environnement. D'un point de vue méthodologique et au regard des résultats obtenus dans ce travail, il est déterminant que la mise en place d'un CTE soit basée sur (1) une approche globale des exploitations et des territoires, (2) une implication de l'ensemble des acteurs dont les élus locaux, (3) la prise en compte d'une diversité des réponses techniques et organisationnelles à apporter selon les groupes différenciés des agriculteurs et selon la spécificité des territoires, (4) une vision claire du modèle de développement à promouvoir et (5) un axe formation important à développer. L'approche terroir, favorisant une adéquation entre les moyens mis en œuvre et les spécificités de la zone d'intervention, est déterminante à valoriser. Elle permettrait notamment de recréer des lieux d'échange d'idées et d'informations, qui ont largement disparu avec la concentration des plates-formes de réception.

La consolidation de la production passe aussi par la prise en compte des mécanismes de gestion individuels (au niveau des exploitations diversifiées) et collectifs (organisation de travaux collectifs, fonction d'approvisionnement, relations agriculteurs-CUMA-usiniers). Cette dimension collective est fondamentale à aborder et elle appelle des recherches particulières dans ce domaine.

Le programme d'actions proposé, qui ne constitue que des propositions, permet, nous le pensons, une consolidation de la production de canne à sucre dans les hauts de l'Ouest et une diminution des inégalités entre les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest et ceux des Bas. A plus long terme, le matériel végétal constitue inévitablement un élément dynamisant pour la filière. Des efforts particuliers doivent être fournis pour créer des variétés adaptées aux conditions d'altitude.

Annexes

Annexe 1. Type de variétés de canne à sucre présentes dans les exploitations enquêtées.

Annexe 2. Fiches action.

N°1 : AIDE AU TRANSPORT DE LA CANNE A SUCRE DANS LES HAUTS DE L'OUEST
N°2 : AIDE A LA TRESORERIE
N°3 : AIDE A LA REPLANTATION A PARTIR DE LA CINQUIEME ANNEE
N°4 : AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA FUMURE DE FOND (AMENDEMENTS CHIMIQUES ET ORGANIQUES, ENGRAIS) A LA PLANTATION
N°5 : AIDE A LA CREATION DE PEPINIERES DE BOUTURES DANS LES HAUTS DE L'OUEST
N°6 : ACTION DE FORMATION EXPERIMENTALE : AIDE A LA FORMALISATION D'UN CTE POUR LES PETITES EXPLOITATIONS DE CANNE DANS LES HAUTS DE L'OUEST

Annexe 3. Synthèse des problèmes et des propositions pour chaque groupe de la typologie.

Annexe 1. Type de variétés de canne à sucre présentes dans les exploitations enquêtées.

La variété la plus répandue dans les Hauts de l'Ouest est la variété R570, bien qu'elle ne soit pas conseillée en altitude (fiches techniques, groupe canne-progrès, ARMES). Elle est présente chez plus de 80 % des agriculteurs enquêtés. Elle est cultivée seule ou avec une autre variété cultivée sur une autre parcelle.

La variété R570, qui a été la première variété à apporter de réelles améliorations dans l'ensemble de l'île, s'est largement répandue. Les Hauts de l'Ouest n'ont pas fait exception. Depuis une dizaine d'année maintenant, de nouvelles variétés plus adaptées aux Hauts de l'Ouest (R577 notamment) ont fait leur apparition, mais l'auto-approvisionnement des planteurs perpétue le développement de la variété R570 au détriment des nouvelles variétés plus performantes.

Les variétés R568 et surtout R577 sont les variétés actuellement connues qui s'adaptent le mieux aux Hauts de l'Ouest. Cependant, chacune de ces variétés est présente dans un quart des exploitations enquêtées seulement, et sont toujours accompagnées d'une autre variété. Les variétés R567, R573, R575, R576, et R579 sont rarement utilisées, alors qu'elles sont conseillées dans la zone. Elles sont aussi toujours cultivées avec une autre variété sur l'exploitation. Les variétés R571 et R574 n'ont jamais été rencontrées au cours des enquêtes, bien qu'elles semblent relativement adaptées à la zone d'étude.

La faible extension de ces variétés est principalement due à des difficultés d'approvisionnement et de commercialisation. En effet, les agriculteurs ont l'habitude de s'auto-approvisionner en boutures. Ils peuvent ainsi réaliser la plantation sur une plus longue période, en coupant les boutures au jour le jour. Inversement, dans le cas d'un achat de boutures à l'extérieur, le planteur doit en quelques jours organiser l'approvisionnement en boutures (il doit les couper et les transporter par ses propres moyens) et réaliser la plantation. Les travaux de sillonnage doivent alors être bien planifiés. Le prix de revient des boutures est aussi moins élevé si elles sont achetées à l'extérieur. En effet, le CERF les vend à 250 FF/t, alors qu'elles rapporteraient 390 FF si elles étaient livrées à l'usine (prix industriel standard et subventions).

Les cannes à sucre servant de boutures sont coupées au moment de la plantation. A cette période de l'année, la campagne sucrière est déjà finie et l'usine est fermée. Un pépiniériste chez qui les invendus de cannes sont importants, ne donc plus les livrer à l'usine, ce qui occasionne des pertes financières importantes. La spécialisation dans la production de boutures est donc difficile.

Outre ce problème d'organisation qui favorise l'auto-approvisionnement, l'inexistence de pépinière spécialisée dans la production de boutures dans les Hauts de l'Ouest constitue un sérieux handicap pour la diffusion de variétés plus adaptées. Actuellement, seul le CERF a vocation de pépiniériste, mais la production de boutures est insuffisante pour répondre aux besoins de l'ensemble des planteurs des Hauts de l'Ouest. Chaque année, la demande de boutures est supérieure à l'offre, ce qui explique aussi l'importance de l'auto-approvisionnement. Des agriculteurs s'installant sur les périmètres irrigués de l'antenne 4 ont toutefois émis un projet de spécialisation dans la production de boutures.

Annexe 2. Fiches action.

ACTION N°1 : AIDE AU TRANSPORT DE LA CANNE A SUCRE DANS LES HAUTS DE L'OUEST

Liens aux objectifs :

Atténuer les inégalités entre les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest et ceux des Bas.

Favoriser l'augmentation des surfaces plantées en canne à sucre.

Constat réalisé au cours de l'étude :

La diminution du nombre des centres de réception de la canne à sucre a provoqué leur éloignement par rapport à un grand nombre des exploitations. L'augmentation des coûts de transport qui en résulte place cette charge parmi les plus importantes.

Une aide financière au transport des cannes à sucre est donc nécessaire. Elle devra varier avec la distance de l'exploitation par rapport à son centre de réception, afin d'homogénéiser les coûts de transports ; d'autant plus que les agriculteurs pour lesquels les coûts de transport sont les plus élevés sont ceux qui sont situés dans les zones les plus défavorables à la production de canne à sucre (au-dessus de 800 mètres). On peut remarquer à titre comparatif, que le géranium, principal concurrent de la canne à sucre à cette altitude, présente l'avantage de ne pas poser de problème de transport.

Cette aide au transport doit concerner tous les groupes d'exploitations, mais sa forme doit varier selon que le chef d'exploitation dispose ou non d'un moyen de transport (tracteur ou camion). On peut noter, à cet effet, que des subventions sont accordées aux agriculteurs du groupe 4B lors de l'achat du véhicule (aides à la mécanisation agricole) et ensuite lors des transports (détaxe gasoil). En revanche, les exploitations des autres groupes, dont la surface est généralement trop petite pour justifier l'investissement dans du matériel de transport, ne bénéficient d'aucune aide équivalente.

Conditions d'attribution :

*Bénéficiaires/éligibilité : Les exploitants agricoles qui produisent de la canne à sucre et qui font appel à un transporteur pour l'acheminement des cannes jusqu'à la balance. Cette aide n'est pas accessible à ceux qui possèdent leur propre moyen d'acheminement de canne à sucre. Ce qui exclu en général le groupe 4b. Le plafond fixé ci-dessous devrait essentiellement concerner le groupe 4.

*Règles d'octroi

Aide forfaitaire à la tonne de canne transportée modulable selon l'éloignement des parcelles concernées. Il est proposé de faire un zonage en deux ou trois catégories selon l'éloignement des balances. Le montant de l'aide visera à permettre un coût rendu à l'agriculteur pour le transport de 40 F/T de canne transportée.
Cette aide sera plafonnée à 400 T de canne par exploitation.
L'aide sera versée sur présentation des justificatifs concernant le transport des cannes et après vérification des tonnages livrés à l'usine.
Elle pourra être versée au fur et à mesure de la campagne de récolte, à partir de 100 T de canne transportées.

Une proposition de carte précisant les trois zones concernées est fournie pour discussion ci-après. Les trois zones seront :

- Zone 1 : Zones assez proches de la balance, 20 F/T.
- Zone 2 : Zones situées à plus de ½ heure de la balance, 30 F/T.
- Zone 3 : Zones très éloignées de la balance, 50 F/T.

SYSTÈMES AGRICOLES DES HAUTS DE L'OUEST

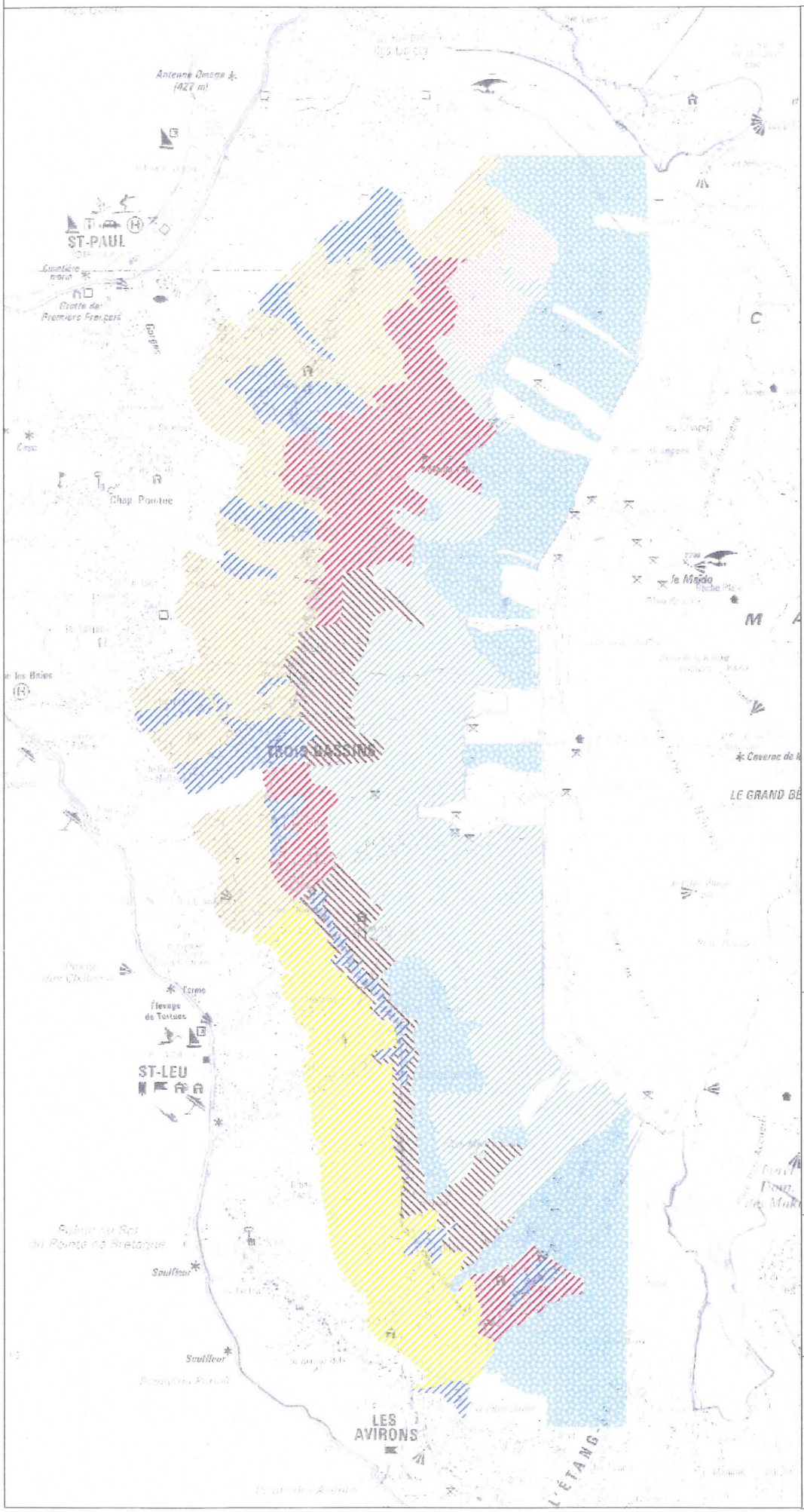

N

Types de systèmes

- Agriculture de rond de cour
- Monoculture canne (zone nord)
- Monoculture canne (zone sud)
- Elevages bovins extensifs
- Diversification dominante géranium
- Diversification dt fruits-légumes fréquents
- Diversification dt ass. géranium-élevage
- Friches dominantes

0 1,5 3
kilomètres

RÉALISATION : APR-CIRAD (2000)
"DISPOSITIF DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DE L'OUEST"

ACTION N°2 : AIDE A LA TRESORERIE

Lien aux objectifs :

Atténuer les inégalités entre les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest et ceux des Bas.

Favoriser l'augmentation des rendements en canne à sucre.

Constat réalisé au cours de l'étude :

Des problèmes de trésorerie sont souvent responsables de retards de certains travaux agricoles, engendrant ainsi de plus faibles rendements. Outre la formation des agriculteurs en terme de gestion, des soutiens à la trésorerie peuvent être apportés.

D'une part, il serait judicieux de verser l'ISM canne au mois de juin au lieu du mois de novembre ou de décembre. Cet argent permettrait aux planteurs de disposer en temps opportun d'une partie de l'argent nécessaire au paiement des charges fixes et des intrants nécessaires à la production de canne à sucre. Cependant, il est nécessaire d'étudier les contraintes administratives relatives à un tel changement.

D'autre part, certains agriculteurs émettent l'idée de trouver la possibilité, pour ceux qui le désirent, de recevoir l'argent issu de la canne à sucre sur plusieurs périodes au cours de l'année. Les planteurs de canne à sucre pourraient ainsi recevoir mensuellement, à titre d'exemple, un douzième de la somme annuelle qui leur est due. Ce système pourrait même s'étendre sur deux années dans le cas d'un report de la récolte de la canne, ce qui permettrait aux planteurs qui ne coupent pas les cannes à sucre les mauvaises années de ne pas connaître des problèmes de trésorerie.

Afin de déterminer les sommes mensuelles versées, il est nécessaire d'établir un standard qui représenterait les valeurs ajoutées nettes minimales produites sur un ha de canne sucre entretenu normalement (faire référence aux groupes 3 et 4A). Ce standard déterminerait une partie du « salaire » mensuel, et serait ensuite complété en fin de campagne au montant exact du revenu de chaque agriculteur en fonction du tonnage et de la richesse de sa production.

Un tel système limiterait de nombreux problèmes de trésorerie. Quoi qu'il en soit, si le budget est mal géré, il peut entraîner des difficultés pour assurer le paiement des crédits et des charges fixes. Il est donc nécessaire d'accompagner ce soutien d'une formation en gestion.

Conditions d'attribution :

*Bénéficiaires/éligibilité : Les exploitants agricoles qui produisent de la canne à sucre et qui rencontrent des problèmes de trésorerie (groupes 2A, 2B, 3, 4A). Ils seront obligatoirement AMEXA et livreurs de canne à sucre depuis au moins deux ans. Le suivi d'un stage « gestion de la trésorerie de l'exploitation » sera obligatoire avant le versement de l'aide. Toute réduction des surfaces en canne devra être déclarée au moment de livraison des cannes en année n-1.

*Règles d'octroi : Proposition de trois options (qui peuvent être complémentaires) :

1. Mise en place d'une avance trimestrielle sur la campagne (mars, juin, septembre, puis solde à la livraison des cannes). Cette avance sera calculée sur la base de la marge brute par ha moyenne faisant abstraction des aides économiques et sociales. (Ordre de grandeur moyen : un hectare = environ 8000 F ; d'où une avance moyenne trimestrielle de 2000 F/ha)
2. Avancer le paiement de l'aide économique et sociale à juin - juillet sur la base des livraisons de l'année n-1.
3. Payer l'ISM au mois de juin.

ACTION N°3 : AIDE A LA REPLANTATION A PARTIR DE LA CINQUIEME ANNEE

Lien aux objectifs :

Atténuer les inégalités entre les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest et ceux des Bas.

Favoriser l'augmentation des rendements en canne à sucre.

Favoriser l'augmentation des surfaces plantées en canne à sucre.

Constat réalisé au cours de l'étude :

Les agriculteurs font de façon presque unanime le constat que la production de canne décroît très rapidement avec l'age de la plantation. Perceptible dès la troisième année, la baisse de rendement s'accroît ensuite très vite. Ce problème est à mettre en relation avec la sécheresse qui sévit régulièrement dans la zone, aux variétés de canne généralement inadaptées à l'altitude mais aussi aux mauvaises pratiques culturales (absence d'apport d'intrants en quantité suffisante, insuffisance de la fumure de fond à la plantation, mauvaise maîtrise des mauvaises herbes).

Toutefois, vu les difficultés économiques rencontrées, les agriculteurs préfèrent attendre le terme des 7 ans avant de replanter afin de bénéficier de l'aide à la plantation. Indirectement, on peut donc affirmer que l'aide actuelle contribue au maintien de parcelles en canne à sucre trop âgées et faiblement productives.

Bien entendu, il convient également de responsabiliser l'agriculteur qui sollicite les aides à la replantation. En effet, celles-ci doivent être conditionnées au respect d'un cahier des charges qui inclura au minimum les quelques recommandations suivantes :

-Prévision de la plantation un an à l'avance (déclaration d'intention)
-Utilisation de boutures de qualité
-Réalisation d'une analyse de sol préalable, et des corrections en fumure de fond tenant compte des préconisations du laboratoire des sols
-Utilisation d'engrais appropriés
-Plantation des cannes avec fumier
-Irrigation d'appoint à mobiliser en cas de très forte sécheresse
-Respect de densités proposées par le conseiller technique
-Pratique du dépaillage conseillé et interdiction d'usage du feu dans les parcelles de canne.

Ce cahier des charges pourra faire partie des cahiers des charges proposés dans la mise en place de CTE adaptés aux exploitations des Hauts de l'Ouest.

Conditions d'attribution :

*Bénéficiaires/éligibilité : producteurs de canne à sucre (pas obligatoirement inscrite à l'AMEXA), tous groupes d'agriculteurs confondus.

*Règles d'octroi :

Aide forfaitaire à l'ha tenant compte de l'altitude et de l'éloignement des parcelles concernées. On reprendra pour cela la définition des zones proposées pour l'aide au transport :
Zone 1 : 7 500 F / ha
Zone 2 : 9 000 F / ha
Zone 3 : 11 000 F / ha

L'aide sera plafonnée à un ha par an pour les zones 1 et 2 et deux ha par an pour la zone 3. La surface minimum primable sera de 0,25 ha.
L'agriculteur s'engagera à respecter le cahier des charges proposé. Des contrôles auprès de 5 % des agriculteurs seront réalisés tous les ans.

ACTION N°4 : AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA FUMURE DE FOND (AMENDEMENTS CHIMIQUES ET ORGANIQUES, ENGRAIS) A LA PLANTATION

Lien aux objectifs :

Favoriser l'augmentation des rendements en canne à sucre.

Constat réalisé au cours de l'étude :

Les analyses de sol réalisées au CIRAD montrent très souvent des problèmes de carences en éléments ou d'acidité que les agriculteurs ne corrigent pas à cause de retards pris dans l'analyse ou de problèmes financiers. Parfois, lorsqu'une fumure de fond est apportée, c'est la formule choisie par l'agriculteur qui est mal adaptée. Celle-ci abouti à des carences en certains éléments ou des excès avec des risques de toxicité et de pollution induits.

Il paraît donc nécessaire de mettre en œuvre conjointement des actions de formation et de conseil technique concernant ce domaine particulier, ainsi qu'une aide financière pour couvrir l'investissement.

Conditions d'attribution :

*Bénéficiaires/éligibilité : producteurs de canne à sucre (pas obligatoirement inscrites à l'AMEXA), tous groupes d'agriculteurs confondus.

*Règles d'octroi :

Aide égale à 50% des investissements réalisés pour les amendements organiques et chimiques et engrais nécessaires à la replantation de canne à sucre. Ceci concerne à la fois l'achat des produits et leur transport. L'aide sera versée à la présentation des factures et des résultats de l'analyse de sol réalisée. La cohérence entre les quantités, formules et résultats de l'analyse sera vérifiée. L'aide sera plafonnée à 5000 F / ha et à un ha par an pour les zones 1 et 2, et à 7000 F / ha et à deux ha par an pour la zone 2.

Liaison forte entre action 3 et action 4.

ACTION N°5 : AIDE A LA CREATION DE PEPINIERES DE BOUTURES DANS LES HAUTS DE L'OUEST

Lien aux objectifs :

Favoriser l'augmentation des rendements en canne à sucre.

Constat réalisé au cours de l'étude :

Comme nous l'avons remarqué dans cette étude, la plupart des agriculteurs des Hauts de l'Ouest prélèvent les boutures sur leur propre exploitation, perpétuant la plantation des anciennes variétés (R 570) au détriment de nouvelles variétés mieux adaptées à la zone. De plus, les normes de qualité des boutures ne sont pas forcément respectées par les agriculteurs. Cette opération est valorisée par les planteurs pour des raisons de facilité mais aussi parce qu'il n'existe pas de producteur de boutures agréé dans les Hauts de l'Ouest (à part le CERF).

Dans un premier temps, il faut donc favoriser la création de « pépinières » spécialisées dans la production de boutures (sur les périmètres irrigués de l'antenne 4 notamment). Il faut pouvoir fournir aux planteurs un grand nombre de boutures de variétés les mieux adaptées à la zone de culture.

Ensuite, il est important de faciliter l'approvisionnement en boutures et d'inciter les agriculteurs à acheter des boutures de qualité chez des producteurs spécialisés. Ceci pourrait être favorisé par un remboursement partiel ou total des boutures achetées chez un pépiniériste. Cette aide financière permettrait au planteur de rémunérer un transporteur, voire un ouvrier agricole pour aller chercher les boutures. Les agriculteurs gèreraient alors peut-être mieux les problèmes d'organisation relatifs à l'approvisionnement en boutures, d'autant plus si l'action 3 est mise en œuvre et si l'on tient compte de l'aide financière fournie pour la production de bouture agréée.

Conditions d'attribution :

*Bénéficiaires/éligibilité : planteurs du périmètre de l'OGAF des Hauts de l'Ouest ou de l'antenne IV, en mesure de produire des plants de qualité, acceptant de respecter le cahier des charges proposé par le CTICS, qui vendra les cannes de un an pour les boutures.

*Règles d'octroi :

A définir avec organismes compétents

Liaison avec action 3 et action 4.

ACTION N° 6 : ACTION DE FORMATION EXPERIMENTALE : AIDE A LA FORMALISATION D'UN CTE POUR LES PETITES EXPLOITATIONS DE CANNE DANS LES HAUTS DE L'OUEST

Lien aux objectifs :

Atténuer les inégalités entre les planteurs de canne à sucre des Hauts de l'Ouest et ceux des Bas

Favoriser l'augmentation des rendements

Favoriser l'augmentation des surfaces plantées en canne à sucre

Prendre en compte la diversité des stratégies et des systèmes d'exploitation mis en place

Constat réalisé au cours de l'étude :

L'enjeu global de l'action de formation vise à aider un groupe d'agriculteurs à mieux définir la situation dans laquelle ils se trouvent, en particulier les éléments qui menacent la durabilité de l'exploitation, puis à construire des scénarios d'évolution durables de leur système d'exploitation. Ce travail doit a terme permettre aux agriculteurs de formaliser un CTE.

Les voies favorisant la durabilité des systèmes d'exploitation sont de nature diverse : maintien de la canne à sucre et amélioration de la rentabilité de la culture pour certains, développement de la diversification pour d'autres. Globalement, cela doit conduire malgré les risques inhérents à la diversification à une augmentation durable de la production de la canne à sucre.

Cette formation-action devrait aboutir à l'expérimentation de modèles de développement de la canne dans les Hauts de l'Ouest.

Conditions de mise en œuvre :

*Bénéficiaires/éligibilité : les exploitations des Hauts de l'Ouest identifiées comme appartenant à l'un des quatre groupes 2A, 3, 4A et 4B où la canne occupe une place prépondérante, particulièrement en terme de revenu sur l'exploitation (au moins plus de 50 % du revenu agricole). La diversification, lorsqu'elle est présente ne constitue pas, le pivot de l'exploitation. Ce sont des agriculteurs qui occupent 100 % de leur temps à l'exploitation.

*Objectifs opérationnels :

* Mettre en pratique une méthode de diagnostic participatif d'exploitation, d'émergence et d'évaluation de projet.
* Expérimenter des plans de développement durable pour des petites exploitations à pivot canne dans les Hauts de l'Ouest.
* Permettre à terme aux agriculteurs concernés par l'action de rédiger leur CTE.

*Contenu :

- Informer les agriculteurs sur la notion d'agriculture durable et sur la nature des CTE.

- Aider un groupe d'agriculteurs à définir :
  *les enjeux de leur territoire,
  *ses forces, ses faiblesses,
  *et le rôle que tient leur exploitation dans ce cadre.

- Aider un groupe d'agriculteurs à imaginer :
  *des scénarios d'évolution de leur territoire,
  *les conditions de durabilité de l'agriculture qu'ils définissent pour leur région

- Aider individuellement chaque agriculteur :
  *à établir un diagnostic de son exploitation,

*à décrire comment il gère les ressources de l'exploitation (l'eau, le sol, la matière organique, la main d'œuvre, la trésorerie...)
*à définir ses objectifs,
*à argumenter ses choix

- Aider chaque agriculteur :
*à établir des scénarios d'évolution de son exploitation,
*à confronter ceux-ci avec d'autres agriculteurs,
*à analyser les risques liés à chacun de ses choix,
*à formaliser et argumenter le projet choisi pour l'exploitation.

***Le déroulement et l'organisation :**

Stage de 200 h, étalées sur 4 mois environ, comprenant essentiellement des travaux de groupe (une quinzaine d'exploitants), de sous-groupe (2-3 agriculteurs), ainsi qu'une approche individuelle de chaque système d'exploitation.

Des visites d'exploitation d'agriculteurs du groupe seront organisées, pour débattre du diagnostic et du projet de chaque agriculteur.

Annexe 3. Synthèse des problèmes et des propositions pour chaque groupe de la typologie.

	Surface canne variable		Surface canne < 5 ha			Surface canne > 5 ha	
	Canne secondaire			canne principale			
	1A	**1B**	**2B**	**2A**	**3**	**4A**	**4B**
	pluriactifs	diversifiés	traditionnels		diversifiés		mécanisé
tonnage	20-200	20-500	20-200	70-350	70-330	300-500	500-1200
rendement	31	39	45	64	52	56	62
revenu	suffisant		faible			suffisant	
Problèmes	**cane négligée**				**accès à la formation technique**		
		gestion calendrier travail			**gestion calendrier travail**		
				Trésorerie			
			Transport (coût élevé)				
		Main d'œuvre			**Main d'œuvre**		
		Dépendent de prestataires de service pour transport et replantation : pb d'organisation de la récolte; pb d'approvisionnement en boutures; pb d'approvisionnement en fumier; pb de retards à la replantation					
Propositions							
Formation	**Responsa-biliser ces agricul-teurs**		**formation en gestion** (trésorerie, organisation du travail)				
					formation technique par passages fréquents des techniciens agricoles		
			Informer les agriculteurs du calcul de richesse				
Financières			**aide financière au transport**				
				soutien trésorerie: revenu régulier			
Organisa-tionnelles		**organiser la récolte** pour favoriser les petits planteurs					
Techniques					**allonger les cycles** pour résoudre les problèmes de main d'œuvre		
Institution-nelles	Insérer les **maires** dans la réflexion						
	Favoriser la production par des **pépinièristes** de boutures de variétés adaptées						
	Mobiliser la main-d'oeuvre RMIste						